

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 7 février 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 18 décembre 2018 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI		Isabelle BESSON	x
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		

Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Jean BATTINI		Pierre CHAMOULEAU	x
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Didier POUVREAU	x
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		
Michel HOSTEINS	x		

**Ordre du jour Conseil Municipal du 7 février 2019**

Brigitte TERRAZA	2019.01.01	Rapport d'avancement de la mutualisation 2018
Isabelle DESBORDES	2019.01.02	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 : Présentation du rapport d'orientations budgétaires
Gérard AYNIE	2019.01.03	Création d'un groupement de commande entre la ville de Bruges, le CCAS de Bruges et le GCSMS Porte du Médoc pour la passation des marchés d'assurances – Convention constitutive
Didier POUVREAU	2019.01.04	Opération COCON 33 pour l'isolation des combles perdus – Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes - Autorisation pour solliciter des subventions
Brigitte TERRAZA	2019.01.05	Projet de liaison centre-ville – le Tasta - Acquisition d'une emprise de 135m <sup>2</sup> de la parcelle AV 165 située rue Beyerman (propriété Jotrau)

Brigitte TERRAZA	2019.01.06	Projet de liaison centre-ville – le Tasta - Acquisition d'une emprise de 30m <sup>2</sup> de la parcelle AV 158 située rue Ausone (propriété Da Silva - Dupouy)
Brigitte TERRAZA	2019.01.07	Projet de liaison centre-ville – le Tasta - Acquisition d'une emprise de 30m <sup>2</sup> de la parcelle AV 734 située rue Ausone (propriété Da Silva)
Isabelle DESBORDES	2019.01.08	Modifications du tableau des effectifs
Isabelle DESBORDES	2019.01.09	Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à une vacance de poste – Poste de Chargé de Créations Graphiques – Catégorie B
Emmanuelle LAMARQUE	2019.01.10	Ecoles maternelles et élémentaires de Bruges - Modification de la sectorisation scolaire
Jean-Denis DUBOIS	2019.01.11	Opération CAP 33 pour l'été 2019
Frédéric GIRO	2019.01.12	Convention de partenariat "Opération destiNAction" (ex Sac Ados Aquitaine) 2019

***Disparition de Sandrine Doucet – propos de Brigitte TERRAZA***

*Avec la disparition de Sandrine Doucet, la Ville de Bruges perd l'une de ses plus grandes défenseuses. Durant son mandat de députée, de 2012 à 2017, Sandrine Doucet a apporté écoute et soutien aux engagements municipaux mais aussi au tissu associatif. Son parcours, fait d'engagement syndical, de bénévolat associatif et de militantisme politique, l'avait conduite à se porter candidate à la députation en 2012, et à l'emporter. Elle réalisa son mandat en citoyenne investie, avec exemplarité et un sens parfait de l'intérêt général.*

*Je veux retenir de Sandrine Doucet son écoute et sa bienveillance, son attention et sa Culture, sa force de conviction et sa loyauté, tant pour ses valeurs qu'en amitié. Son dernier combat, le plus lourd peut-être, le plus courageux sans doute, l'aura finalement emportée ce 4 février dernier, journée mondiale de lutte contre le cancer, dans un âge qui, pourtant lui promettait encore un avenir et de belles victoires.*

*En sa mémoire, je vous propose que nous observions une minute de silence.*

*Minute de silence*

## I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Madame Bernadette CENDRES-BARBE** et **Madame Isabelle DESBORDES** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

## II - DÉCISIONS DU MAIRE

### APPLICATION DES DECISIONS PRISES

#### DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

##### **01 ♦ - Décision 2018-111 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Modification de la **Régie de Recettes du Multi Services Séniors** suite à la mise en place de nouvelles activités proposées aux Séniors de la Résidence Autonomie à savoir les recettes issues du produit des ventes d'objets réalisées par les personnes âgées lors de divers ateliers ou manifestations notamment les Ateliers Tricots.

##### **02 ♦ - Décision 2018-112 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Abrogation de la **Régie d'Avances du CLSH** et création de la **Régie d'Avances des ALSH** suite à une nouvelle organisation des services.

##### **03 ♦ - Décision 2018-113 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Abrogation de la **Régie d'Avances des animations de la RPA** et création de la **Régie d'Avances des animations de la Résidence Autonomie** suite à une nouvelle appellation de la Résidence et à une nouvelle organisation des services.

##### **04 ♦ - Décision 2018-114 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Suppression des **4 Régies d'Avances des 4 crèches collectives** et mise fin aux fonctions des régisseurs et mandataires concernés.

##### **05 ♦ - Décision 2018-115 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Création de la **Régie d'Avances du Multi Services Petite Enfance** avec regroupement des 4 crèches collectives, de la crèche familiale, du RAM et du service coordination Petite Enfance au sein d'une seule et même régie.

##### **06 ♦ - Décision 2018-116 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Abrogation de la **Régie d'Avances Secours d'Urgence**, d'une part et de la **Régie d'Avances Animations du CCAS** d'autre part, et création d'une seule et même régie intitulée **Régie d'Avances**

**Secours d'Urgence et Animations Solidarité**, suite au transfert et à une nouvelle organisation des services au sein de la Maison Municipale du Tasta.

**07 ♦ - Décision 2018-117 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Modification du montant de l'encaisse de la **Régie de Recettes du Multi Services Scolaire et Périscolaire** qui est porté à 38 000,00 €.

**08 ♦ - Décision 2018-118 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Signature avec la société **REP SERVICES** de Bordeaux (33) du contrat de nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines des restaurants scolaires Carros, Prévert et Marianne pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reconductible par tacite reconduction 2 fois une année, sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de la redevance 2019 s'élève à la somme de globale de 956,40 € HT (318,80 € HT par site) soit **1 147,68 € TTC** comprenant 1 visite annuelle de chaque site.

**09 ♦ - Décision 2018-119 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Signature avec la société **ATLANTIQUES SERVICES HYGIENE (ASH)** de Canejan (33) du contrat d'entretien des bacs à graisse des cuisines du Carros et Prévert et des cuisines de la Maison Bourgeoise du Grand Darnal et de l'ECT pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reconductible par tacite reconduction 2 fois une année, sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de la redevance 2019 s'élève à la somme de globale de 400,00 € HT (100,00 € HT par site) soit **480,00 € TTC** comprenant 1 visite annuelle de chaque site + **50,00 €** par m<sup>3</sup> pompé pour destructions de déchets.

**10 ♦ - Décision 2018-120 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Signature avec la compagnie **VIRACOCHA-BESTIOLES** de Metz (57) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle famille intitulé « **SOUS LA NEIGE** » pour 4 représentations prévues dans la salle Gérard Linsolas de l'ECT le **vendredi 18 janvier 2019** et le **samedi 19 janvier 2019** (tout public), dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant de cette prestation s'élève à **4 100 € net de TVA** (TVA non applicable article 261-7-1° du CGI).

**11 ♦ - Décision 2018-121 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Signature avec l'association **VILCANOTA** de Montpellier (34) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de danse intitulé « **People what People ?** » pour 1 représentation prévue à l'ECT le **jeudi 24 janvier 2019** à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019, dont le montant s'élève à :

- **6 330,00 € TTC** pour frais cession de ce spectacle, (TVA à 5,5%)
- **1 213,25 € TTC** pour frais de déplacements et de transports, (TVA à 5,5%)
- **97,06 € TTC** pour frais de repas (TVA à 5,5%)

**12 ♦ - Décision 2018-122 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2018**

Signature avec la compagnie **PAUL LES OISEAUX** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Hors les Murs intitulé « **No Man's Land** » pour 1 représentation prévue le mardi 21 mai 2019 à 20h00, à l'angle des rues Gabriel Fauré et Claude Debussy dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019, dont le montant s'élève à **2 818,75 € TTC** (TVA à 5,5%) comprenant les frais de cession, d'hébergement, de repas et de transports.

**13 ♦ - Décision 2018-126 – Reçue en Préfecture le 14 décembre 2018**

Modification de l'article 3 de la décision n° 2017-50 de la **Régie d'Avances du Cabinet et Administration Générale** afin de rajouter des dépenses supplémentaires à la liste des dépenses mentionnées dans l'acte initial et notamment celles liées au paiement des services en lignes (renouvellements d'abonnement ou autres).

**14 ♦ - Décision 2018-124 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2018**

Règlement à **Maître Caroline LAVEISSIERE**, Avocat à la Cour, domiciliée à Bordeaux (33), de la facture n° 2036 du 29/11/2018 pour des frais et honoraires dans le cadre d'un complément de consultation juridique relative au projet de Centre Aqualudique. Le montant de ces frais s'élève à la somme globale de **960 € TTC**.

**15 ♦ - Décision 2018-125 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2018**

Règlement de l'adhésion 2019 à l'association **3AR** de PAU (64), dont le montant de cotisation s'élève à **550,00 € net de TVA** pour une collectivité territoriale de 10 000 à 25 000 habitants.

**16 ♦ - Décision 2018-126b – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2018**

Signature avec **GRAS SAVOYE** de l'avenant n° 1 au contrat du CCAS de la **CNP Assurances** relatif au lot 4 Risques Statutaires (Marché 2014/03F Prestations d'Assurances pour les besoins du Groupement de Commandes VILLE / CCAS et GCSMS) qui fixe le taux global de cotisation à 2,20 % de la base de l'assurance pour l'année 2019 sans franchise.

**17 ♦ - Décision 2018-127 – Reçue en Préfecture le 19 décembre 2018**

Signature avec le **LABORATOIRE LAMOLIE** de Floirac (33) du contrat de dératisation et sanitation des cuisines des restaurants scolaires Carros, Prévert, Marianne et Arc-en-Ciel pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reconductible par tacite reconduction 2 fois une année, sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de la redevance 2019 s'élève à la somme de globale et forfaitaire de 353,00 € HT par traitement, soit pour 2 traitements annuels (réalisés tous les 6 mois) à 706,00 € HT soit **847,20 € TTC**.

**18 ♦ - Décision 2018-127b – Reçue en Préfecture le 21 décembre 2018**

Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° **20180226** du 21/09/2018, de frais et honoraires pour une consultation en matière d'urbanisme dans le cadre d'une représentation devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Le montant de ces frais s'élève à **3 060,00 € TTC**.

**19 ♦ - Décision 2019-01 – Reçue en Préfecture le 4 janvier 2019**

Signature d'un marché public en appel d'offres ouvert 2018-BU063-064 en 2 macro-lots (B - I) variantes incluses, pour les travaux du Centre-Ville phase 1 :

- **Macro-lot B** : charpente métallique et bac acier : avec la Sté **ALKAR ATLANTIQUE** d'Artigues-près-Bordeaux (33) : 1 232 931,70€ HT, soit **1 479 518,04 € TTC** variantes incluses
- **Macro-lot I** : serrurerie : avec la Sté **ALKAR ATLANTIQUE** d'Artigues-près-Bordeaux (33) : 637 786 € HT, soit **765 343,20€ TTC**.

Soit un montant global pour les 2 macro-lots de : 1 870 717,70 € HT soit **2 244 861,24 € TTC**.

**20 ♦ - Décision 2018-128 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Règlement à **Maître Caroline LAVEISSIERE**, Avocat à la Cour, domiciliée à Bordeaux (33), de la facture n° 2045 du 29/11/2018 pour des frais et honoraires dans le cadre d'un complément de consultation juridique relative au projet de Centre Aqualudique. Le montant de ces frais s'élève à la somme globale de **1 800 € TTC**.

**21 ♦ - Décision 2018-129 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Règlement à **Maître Julie NOEL**, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° 401 référencée **170150** du 10/12/2018, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique en matière d'urbanisme. Le montant de ces frais s'élève à **1 093,00 € TTC**.

**22 ♦ - Décision 2019-02 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Signature avec la Sarl **CUISINOX** de Yvrac (33) du contrat d'entretien du matériel de cuisine et équipements frigorifiques des restaurants scolaires Carros, Prévert, Marianne et Arc-en-Ciel et des cuisines de la Maison Bourgeoise du Grand Darnal et de l'ECT pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, reconductible par tacite reconduction 2 fois une année, sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de la redevance 2019 s'élève à la somme de globale et forfaitaire de 3 969,00 € HT soit **4 762,80 € TTC** comprenant 2 visites annuelles (en mars et septembre) de chaque site.

**23 ♦ - Décision 2019-03 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Signature avec l'Association **ANNA SMILE & CIE** de Bidard (64) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **Cabaret Burlesque** » prévu à l'ECT le **jeudi 17 janvier 2019** dans le cadre du Déjeuner des Séniors. Le montant de cette prestation s'élève à 3 200,00 € HT soit **3 376,00 € TTC** (TVA à 5,5%) comprenant le cachet des artistes, les charges sociales et fiscales, les costumes et décors.

**24 ♦ - Décision 2019-04 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Signature avec **MATRIOSHKA PRODUCTIONS** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **Politiquement Correct** » prévu à l'ECT le **vendredi 1<sup>er</sup> février 2019** à 20h30 dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant de cette représentation s'élève à 7 928,80 € HT soit **8 364,88 € TTC** (TVA à 5,5%) comprenant les frais de cession, de participation aux frais de transports et frais pour 7 repas.

**25 ♦ - Décision 2019-05 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Signature avec l'Association **Groupe Émile Dubois – Cie GALLOTA** de Grenoble (38) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de danse intitulé « **My Ladies Rock** » prévu à l'ECT le **vendredi 8 février 2019** dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant de cette prestation s'élève à 13 000,00 € HT soit **13 715,00 € TTC** (TVA à 5,5%).

**26 ♦ - Décision 2019-06 – Reçue en Préfecture le 9 janvier 2019**

Signature avec la Compagnie **LE MOUTON CARRE** de Chaussan (69) représenté par l'association **LE GRAND MANITOU** d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de marionnettes intitulé « **Ficelle** » pour 4 représentations prévues à l'ECT le **jeudi 21 mars 2019** à **14h30, vendredi 22 mars 2019** et le **samedi 23 mars 2019** dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant global de cette représentation s'élève à :

- **4 177,80 € TTC** pour frais cession de ce spectacle, (TVA à 5,5%)
- **254,26 € TTC** pour frais de transports, (TVA à 5,5%)
- **197.07 € TTC** pour frais annexes de tournée (TVA à 5,5%)

Plus prise en charge direct des frais d'hébergement et de restauration pour 3 personnes.

**27 ♦ - Décision 2019-07 – Reçue en Préfecture le 21 janvier 2019**

Signature d'un **MAPA 2018-BRU065** en lot unique pour des travaux de remplacement des SAS d'entrée de l'Hôtel de Ville, attribué à la société **CMJ FERRONNERIE** de Tauriac (33), pour un montant total de 105 000 € HT soit à **126 000 € TTC**.

**Madame le Maire** évoque la liste des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. Elle rappelle que les élus en ont eu le détail dans la note envoyée. Elle propose de résumer cette liste.

Concernant les premières décisions, de 1 à 7 ainsi que la 13 sont relatives à des modifications des régies municipales. Elle rappelle que l'idée était de réduire le nombre de régies et d'optimiser les dépenses et recettes prévues dans ces régies, en lien bien sûr avec le trésorier.

Concernant les décisions 14 et 20, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de frais de contentieux destinés à Maître Caroline LAVEISSIÈRE dans le cadre d'un complément de consultation juridique relative au procès de centre aqualudique. Elle précise que le montant de ces frais s'élève respectivement à la somme de 960 et 1 800 €.

Concernant la décision 18, Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un règlement à la SCP **NOYER CAZCARRA** de frais de défense devant le tribunal de Bordeaux en matière d'urbanisme. Elle ajoute que la ville avait refusé à Free l'implantation d'une antenne qu'elle trouvait, incompatible, et que comme Free le fait systématiquement maintenant, il avait saisi le tribunal.

Concernant la décision 21, elle correspond au règlement à Maître Julie NOËL de frais d'honoraires dans le cadre d'une défense devant le tribunal de Bordeaux en matière d'urbanisme. Madame le Maire rappelle que la ville avait retiré un permis de construire suspecté d'être frauduleux.



La décision 19 est relative au projet du centre-ville phase 1 pour les macros-lots B et I. Madame le Maire rappelle qu'après la CAO du 9 octobre, il avait été acté de relancer ces deux lots et qu'à l'issue de la CAO du 18 décembre, les deux macros-lots ont été attribués, pour le B comme pour le I, à la société Alkar Atlantique. Elle précise que ce sont des lots de charpentes métalliques et de serrurerie pour un montant global de 2 244 861,24 € TTC.

Madame le Maire déclare qu'il s'agit là des événements marquants de ces décisions.

**Mme PETIT-CHOTARD**, évoquant la décision 14, rappelle que Madame le Maire a parlé à l'instant d'un contentieux. Elle avoue que ce n'est pas forcément ce qui pouvait être compris dans la formulation de la décision. Elle demande confirmation à Madame le Maire sur le fait qu'il s'agit bien d'un contentieux.

**Madame le Maire** infirme et reconnaît que sa langue a fourché. Elle précise qu'il s'agit plutôt d'un conseil juridique sur le recours au mode concessif.

**Mme PETIT-CHOTARD** ajoute que concernant les décisions 14 et 20, son groupe souhaiterait avoir plus de précisions. Sauf erreur de leur part, une AMO accompagne la ville et logiquement, cette prestation de conseil juridique est déjà incluse dans l'AMO. Aussi, les élus de son groupe s'interrogent sur le fait de payer une seconde fois un conseil juridique. Elle précise qu'ils ne remettent pas en cause le fait de s'assurer de la conformité des procédures et de tout ce qui est lancé, mais ils souhaiteraient avoir une confirmation sur ce conseil juridique.

**Madame le Maire** explique qu'elle vient de s'assurer de la chronologie des faits auprès des services. Elle déclare que l'AMO, telle que Mme PETIT-CHOTARD la citait, s'était arrêtée à sa mission, quand la majorité l'avait décidé, et qu'avant la relance de la deuxième AMO, il y a eu à nouveau un besoin d'affiner juridiquement. C'est la raison pour laquelle la ville a fait appel à Maître LAVEISSIÈRE. Ainsi, Madame le Maire reconnaît que la ville ait eu besoin d'un juriste en complément de celui du groupement d'achat H2O.

**Mme PETIT-CHOTARD**, évoquant la décision n° 15, et tout particulièrement l'association 3AR, demande à Madame le Maire de préciser quel accompagnement apporte cette association à la commune.

**Madame le Maire** précise qu'il s'agit d'une adhésion que la ville a à une association pour la commande publique responsable pour un montant de 550 €. Elle déclare qu'il faut soutenir ce genre de démarche. Elle ajoute qu'il s'agit d'une association qui promeut, notamment dans les commandes publiques, des recours à des clauses d'insertion sociale, etc.

**Mme PETIT-CHOTARD** continue en déclarant que les différentes décisions que Madame le Maire présente au Conseil Municipal et particulièrement concernant l'activité de l'ECT, il y a un certain nombre de spectacles, qu'elle reconnaît de qualité au vu des spectacles où les uns et les autres peuvent être présents. À ce sujet, elle demande s'il serait possible d'avoir un bilan des spectacles au niveau de l'ECT, à savoir le nombre de places et le remplissage par spectacle, les entrées dans leur globalité, les entrées payantes, gratuites, etc. Elle souhaite savoir s'il est possible de voir le taux d'occupation et la rentabilité, même si elle reconnaît qu'une collectivité ne parle pas forcément de rentabilité en la matière.



**Madame le Maire** précise qu'effectivement, on ne parle pas de rentabilité en matière de culture. Elle donne la parole à Frédéric GIRO.

**M. GIRO** déclare que c'est avec plaisir qu'il communiquera ces éléments. Il confirme cependant que la culture n'est pas rentable et qu'heureusement que la ville n'attend pas qu'elle le soit. Il ajoute que lors du prochain Conseil Municipal, si Madame le Maire en est d'accord en Commission réunie, il sera possible de faire un bilan sur l'activité culturelle, que ce soit la médiation, puisqu'il n'y a pas que le remplissage, mais également tout l'accueil des élèves, des crèches. À ce titre, il précise que pour « sous la neige », il y a eu deux spectacles uniquement pour les crèches. Il ajoute qu'énormément d'activités sont faites par Christine HASSID vis-à-vis de la danse et envers les scolaires, les collèges et divers publics. M. GIRO déclare qu'il n'y a pas que le bilan financier et qu'en effet, on ne fait pas de la culture pour la finance ni pour le taux de remplissage, même s'il reconnaît que cela est important. Il ajoute que le taux de remplissage s'améliore de saison en saison, et de spectacle en spectacle.

**Mme PETIT-CHOTARD** demande à M. GIRO s'il confirme qu'il va donner des éléments.

**M. GIRO** répond que c'est ce qu'il vient de dire au début de son propos et qu'en prochaine séance de Commission, si Madame le Maire est d'accord, il serait possible d'aborder ce sujet avec grand plaisir.

**Madame le Maire** déclare qu'elle valide tout à fait cette réponse de M. GIRO. Elle demande s'il y a d'autres questions.

**Mme CHARTIER** souhaite poser une question concernant la décision 23 au sujet de l'association Anna Smile. Elle constate que les costumes sont pris en charge alors que c'est l'une des rares. Aussi les élus de son groupe sont étonnés. Elle demande des précisions à ce sujet.

**Madame le Maire** rappelle qu'Anna Smile est un spectacle qui a eu lieu pour le repas des seniors. Elle souligne d'ailleurs, pour ceux qui étaient présents, la grande qualité de ce spectacle. À ce titre, elle précise qu'il y a des frais techniques. Elle ajoute que le détail du devis a été transmis aux élus.

**M. GIRO** ajoute que dans tout ce qui est culturel et dans tout ce qui est cabaret burlesque, il y a le cachet de l'artiste et tout ce qui est VHR, voyage, hébergement, restauration. Il précise que dans l'intitulé est écrit « cachet des artistes », les charges, etc., mais que les costumes et décors font partie de la prestation.

**Madame le Maire** précise qu'il ne s'agit pas du même régime fiscal pour les intéressés, et c'est la raison pour laquelle les deux sont distingués.

**M. VEISSIER** dit « je voudrais revenir sur la réponse de M. GIRO suite à l'intervention de Mme PETIT-CHOTARD. Cela fait effectivement plusieurs années que vous est demandé un bilan de l'activité culturelle. Nous souhaiterions que vous nous communiquiez par écrit les éléments chiffrés des taux d'occupation pour chacun des spectacles. Vous nous dites que vous en disposez et nous ne nous contenterions pas de propos oraux. Donc, faites-nous un vrai bilan. Depuis déjà trois ans, nous vous le demandons et nous n'avons jamais reçu ce

bilan. Donc nous vous le demandons aujourd'hui précisément de nous faire un bilan écrit de cette activité du Centre Treulon. »

**Madame le Maire** déclare qu'elle ne peut laisser dire cela. Tous les ans ce bilan est demandé et tous les ans, il est transmis. Elle ajoute qu'il sera à nouveau transmis cette année et par écrit. Elle insiste sur le fait que tous les ans, les élus du groupe de M. VEISSIER demandent le taux de remplissage de Treulon et que la municipalité propose de donner, au-delà du taux de remplissage, tout ce qui est médiation et publics touchés par catégories, etc. Elle conclut sur ce sujet en déclarant que les questions posées seront suivies de réponses par écrit.

**Mme PETIT-CHOTARD** évoque la décision n° 19 concernant la requalification du centre-ville sur la phase 1 et plus particulièrement la ludo-médiathèque. À ce sujet, elle déclare que les élus de son groupe ont eu le regret de nouveau d'apprendre qu'une manifestation était organisée, plus particulièrement dans le cadre de la Fabrique citoyenne. Elle rappelle que ce sujet avait été abordé lors du dernier Conseil Municipal pour lequel Madame le Maire n'avait pas été en capacité de donner des dates. Elle constate que des concertations sont organisées au même titre que les concertations sur Ausone, et qu'à aucun moment les groupes d'opposition ne sont informés de ces moments de rencontres. La seule réponse que les élus de l'opposition obtiennent est « vous n'avez qu'à surveiller le site Facebook ou le site internet de la mairie. »

Elle considère que l'opposition est composée d'élus au même titre que la majorité et qu'ils doivent quand même partager ces moments de concertation. Aussi la majorité se doit d'informer l'opposition de ces dates. Elle insiste sur le fait que c'est un sujet qui a déjà été abordé à de nombreuses reprises. Les élus de l'opposition ont demandé à Madame le Maire de les informer. Décidément, elle constate qu'elle s'obstine à ne pas les informer et à les évincer ou tenter de les évincer de tous ces moments, ce que les élus de l'opposition déplorent. Mme PETIT-CHOTARD rappelle qu'en termes de démocratie, les élus de l'opposition ont eux aussi été élus et qu'ils se doivent en tant qu'élus de partager ces moments de concertation avec les élus. Elle espère que Madame le Maire saura enfin entendre cette requête.

**Madame le Maire** demande à Mme PETIT-CHOTARD de l'ôter d'un doute, à savoir si elle est Brugeaise.

**Mme PETIT-CHOTARD** confirme.

**Madame le Maire** lui demande lui confirmer qu'elle habite à Bruges.

**Mme PETIT-CHOTARD** confirme.

**Madame le Maire** lui demande de confirmer qu'elle passe par la ville de Bruges pour aller au travail, etc.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond à Madame le Maire que visiblement, elle n'a pas entendu ce qu'elle vient de lui dire.

**Madame le Maire** répond qu'elle a complètement entendu. Cependant, elle explique qu'elle n'a pas invité les élus d'opposition, pas plus qu'elle n'a invité les élus du groupe majoritaire. Elle déclare que tous les élus sont des citoyens brugeais. La Fabrique citoyenne, comme toutes les concertations ou comme toutes les réunions publiques, et surtout celle-ci, a fait



l'objet depuis le début du mois de décembre de communication sur panneaux lumineux, sur panneaux Decaux, Facebook et internet également, magazines, etc. Aussi, elle estime que si vraiment les élus de l'opposition avaient envie de le voir, ils auraient pu. Franchement, elle ne sait pas comment ils ont pu passer au travers. Elle ne considère pas que par rapport à ces choses-là, il y ait une défaillance quelconque. Elle insiste sur le fait que les élus du groupe majoritaire n'ont pas été invités non plus. Ils ont simplement vu qu'il y avait la Fabrique citoyenne. Ceux qui voulaient y aller y allaient. Ceux qui ne voulaient pas y aller n'y allaient pas. D'ailleurs il lui semble savoir, puisque ce matin-là, pour des raisons personnelles et indépendantes de sa volonté, elle n'a pas pu venir, que des élus du groupe de Mme PETIT-CHOTARD étaient présents. C'est donc bien qu'ils ont dû avoir l'information. À ce titre, Madame le Maire en profite pour informer les élus qu'elle répondra à une question écrite en fin de réunion. Elle ajoute que concernant le Grand Débat, c'est la même chose. Des informations seront diffusées partout dans la ville. Ceux qui voudront venir viendront et ceux qui ne voudront pas venir ne viendront pas. Elle déclare que ce n'est pas parce que l'on est élu que l'on a un statut à part. Elle ne considère pas les choses comme ça.

**Mme PETIT-CHOTARD** demande à Madame le Maire de lui confirmer qu'elle refuse de leur donner les informations des concertations qui sont...

**Madame le Maire** enjoint Mme PETIT-CHOTARD d'arrêter de déformer ses propos. Elle répète que sur la question précise de savoir si les élus de l'opposition ont été invités à une concertation sur la ludo-médiathèque, elle confirme et elle assume totalement de ne pas avoir informé individuellement, pas plus et pas moins que l'ensemble des Brugeais de la ville, et pas plus et pas moins que l'ensemble des élus du Conseil Municipal dans sa totalité. Elle déclare que les élus de l'opposition sont considérés de même que tous les élus du Conseil Municipal. Elle clôt ce débat qu'elle considère stérile et demande s'il y a d'autres sujets.

**Mme PETIT-CHOTARD** insiste, déclarant que les élus de l'opposition retiendront qu'effectivement, Madame le Maire refuse encore de les informer.

**Madame le Maire** constate que comme d'habitude, Mme PETIT-CHOTARD interprétera de travers ce qu'elle a envie d'interpréter. Aussi, elle la laisse juger et elle la laisse dire ce qu'elle a envie de dire.

Madame le Maire, s'adressant à M. SEGUINEAUD, déclare que ce débat est clos.

**M. SEGUINEAUD** déclare qu'il s'agit là de démocratie, mais qu'il y reviendra. Il remercie Madame le Maire de ne pas lui donner la parole. Il lui rappelle qu'il représente un groupe.

**Madame le Maire** l'interrompt en lui disant qu'elle ne lui a pas donné la parole.

**M. SEGUINEAUD** demande à Madame le Maire si elle refuse de lui donner la parole

**Madame le Maire** confirme qu'elle ne lui donne pas la parole sur ce sujet-là. Elle lui demande s'il veut parler d'autre chose que de ce sujet-là.

**M. SEGUINEAUD** répond que non.



**Madame le Maire** répond que dans ces cas-là, elle ne lui donne pas la parole et qu'elle considère que les choses ont été dites, répondues. Elle propose de passer au sujet suivant et donne la parole à Mme la secrétaire.

### III . A- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

**(00.23.09) Madame le Maire** annonce que concernant le procès-verbal du 8 novembre 2018, il n'y avait pas de remarque du groupe de M. SEGUINEAUD. Elle ajoute que le groupe de M. VEISSIER avait demandé un temps supplémentaire, mais qu'il n'y avait pas eu de remarque. Elle propose donc de passer au vote concernant ce procès-verbal du 8 novembre. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate l'unanimité et remercie les élus.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### III . B- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Concernant le procès-verbal du 18 décembre, elle informe les élus qu'au regard de la longueur extrême des débats, les services n'ont pas été en mesure de transmettre le document, la séance ayant eu lieu à la veille des vacances de Noël. Elle ajoute que le mois de janvier a été très lourd pour le secrétariat avec des absences pour maladies. Madame le Maire propose donc de transmettre très vite ce procès-verbal qui fait environ 110 pages et qui est quasiment fini. Elle propose aux élus de faire part de leurs observations dès réception de ce document et de reporter le vote de ce procès-verbal lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Le procès-verbal du 18 décembre sera adopté lors la prochaine séance du Conseil Municipal**

### RAPPORT N° 2019.01.01. : RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MUTUALISATION 2018

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

L'année 2018 constitue la troisième année de mise en œuvre de la mutualisation des services entre la ville de Bruges et Bordeaux Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville s'est en effet positionnée comme un fort partenaire de la métropole dans le mouvement de métropolisation et de mutualisation des services supports et opérationnels.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avancement de la mutualisation et la démarche spécifique mise en œuvre par la ville de Bruges.

Il faut rappeler que **4 documents cadres** constituent les éléments pivots de la démarche de mutualisation :

- Le schéma de mutualisation (prévu à l'article L5211-39-1 du CGCT)
- Le guide de la nouvelle gouvernance
- La convention cadre de création des services communs
- Le contrat d'engagement prévu pour chaque domaine mutualisé

**L'évolution financière :**

Le dispositif d'accompagnement financier de la mutualisation par création des services communs a été construit en concertation avec les communes, et prend en compte le coût du service, pondéré des charges de structure et de fonctionnement supporté par Bordeaux métropole, selon un découpage en 5 postes :

- P1 : RH (salaires chargés + mutuelles et œuvres sociales)
- P2 : Charges directes du service
- P3 : Coût de renouvellement des immobilisations (dotation aux amortissements)
- P4 : Charges de structure (nettoyage, ascenseurs, GER, extincteurs)
- P5 : Charges indirectes (forfait fixé à 3,78% pour la commune de Bruges)

Le forfait P5 s'applique sur le montant total du P1 + P2 + P4.

L'attribution de compensation a été déterminée en 2015 sur la base des dépenses réalisées et inscrites au compte administratif de la commune de l'année 2014.

Elle est **ré-évaluable chaque année** par l'ajustement et la révision des niveaux de services.

Ainsi, l'attribution de compensation a évolué de la manière suivante :

	Final 2016	Final 2017	Initial 2018	Ajustements RNS 2018	Final 2018
<b>AC mutualisation avec BM</b>	2 391 454,00 €	2 452 115,00 €	2 452 115,00 €	3 537,00 €	<b>2 455 652,00 €</b>
- dont fonctionnement	1 991 063,00 €	2 043 237,00 €	2 043 237,00 €	1 346,00 €	<b>2 044 583,00 €</b>
- dont investissement	400 391,00 €	408 878,00 €	408 878,00 €	2 191,00 €	<b>411 069,00 €</b>
AC mutualisation avec Bordeaux - archives <sup>1</sup>	21 373,00 €	- €	- €	- €	<b>- €</b>

### Les impacts sur l'organisation municipale

Cette année 2018 a été marquée par les chantiers de convergence numérique de grande envergure.

Elle a également permis de mettre en avant :

- Des situations de réussites de part notamment :
  - L'amélioration du niveau d'expertise dans des domaines structurants, tels que les bâtiments
  - La réactivité des services et l'effet de mutualisation notamment dans le domaine logistique
  - La qualité du service en matière d'arrosage des espaces verts

<sup>1</sup> Voir délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 : rattachement des archives à Bordeaux Métropole et non plus à la ville de Bordeaux.

- La qualité du service rendu de part une forte implication des services communs, notamment dans le domaine cadre de vie / AOS, et archives.
- Des situations en cours d'amélioration au cours de l'année 2018 prenant la forme de :
  - L'ajustement des process de formulations des demandes et de suivi des demandes notamment par l'utilisation de l'outil GDU (Gestion des Demandes des Usagers) dans les domaines dits « techniques »
  - La mise en place progressive d'une programmation annuelle dans chaque domaine d'activité, notamment en commande publique, voirie, éclairage public
- Des situations à améliorer du fait notamment de :
  - La convergence informatique des logiciels métiers, (domaine des finances)

Au bout de trois ans de mutualisation et de fonctionnement de services communs, il apparaît que dans plusieurs domaines d'activité, les process et instances de communication et d'échanges avec les services communs sont pertinents et efficaces.

Certains domaines demeurent cependant en difficulté d'anticipation, de programmation, de circulation de l'information, que cela soit lié à une problématique de convergence informatique ou à une problématique organisationnelle.

Il faut noter la forte implication de l'ensemble des agents afin d'assurer un service de qualité.

### **Bilans 2018 : évaluation du contrat d'engagement**

#### **■ La continuité du service**

L'objectif de maintien de la continuité des services est atteint : aucun domaine d'activité n'est concerné par une interruption de service. L'année 2018 est marquée par la convergence du logiciel financier, commun à Bordeaux Métropole et aux communes ayant mutualisé la fonction finances.

#### **■ L'accessibilité du service**

La ville demeure **la porte d'entrée des demandes des usagers** dans tous les domaines d'activité mutualisés, de manière à assurer une meilleure visibilité de l'action publique (la décision est toujours prise et portée par la commune) et une simplification des démarches administratives pour les usagers (un seul point d'entrée).

Par ailleurs, des réformes nationales sont venues impacter l'accessibilité du service aux usagers, notamment l'obligation de **dématérialisation de la commande publique** au 1<sup>er</sup> octobre 2018. A compter de cette date, seules les candidatures et les offres dématérialisées sont acceptées. Face à cette réforme, un travail de pédagogie tant auprès des acteurs de la commande publique que des entreprises a été mené.

#### **■ La qualité du service**

Plusieurs domaines ont démontré une **qualité de service forte**, signe d'un effet bénéfique de la mutualisation :



- Le domaine **bâtiments**, qui fournit sur l'ensemble des projets structurants de la ville son expertise métier par l'intermédiaire des chargés d'opération (3 en 2018, 4 bientôt sur 2019), et une forte réactivité sur la gestion du patrimoine communal au quotidien par le service régie.
- Le domaine **logistique**, qui, depuis son rattachement au CGEP 7, assure un service de qualité et réactif
- Le domaine **parc matériel**, qui, après des ajustements de gestion interne, a su aujourd'hui garantir à la ville un parc de véhicules disponibles, maintenus et ce dans des délais conformes au contrat d'engagement
- Le domaine **cadre de vie / AOS**, qui assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les missions qui sont les siennes avec qualité, rigueur et toujours en lien avec les élus de la commune et l'interface.
- Le domaine **Archives**, qui a, depuis 2016, accompagné la ville dans le transfert des archives définitives et la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des archives intermédiaires restées en commune, avec mise en œuvre d'un suivi régulier auprès des référents communaux.

Spécifiquement pour les **domaines espaces verts et propreté**, Bordeaux Métropole avait lancé en 2017 une étude IFOP sur la perception des citoyens sur la propreté et la qualité des espaces verts de la commune. **Cette étude a été reconduite en 2018 par l'institut IFOP.**

Il ressort de cette étude que 2215 personnes ont été interrogées au total par ville ou par quartier sur 28 communes. Pour la ville de Bruges, 65 personnes ont été sollicitées.

La perception des brugeais sollicités est toujours aussi bonne, même si demeurent des pistes d'optimisation et d'amélioration du service rendu notamment pour respecter les fréquences et les contrats d'engagements entre BM et la commune.

- 73% des Brugeais sont satisfaits de la gestion des espaces verts de la commune
- 63% des Brugeais sont satisfaits de la gestion et de l'entretien de la voirie de la commune
- 88% des Brugeais sont satisfaits de la propreté de l'espace public de la commune

### ■ La mutabilité du service

Le principal chantier impactant la mutabilité du service demeure la **dématérialisation des procédures**. En effet, ce chantier est venu impacter plusieurs domaines :

- Finances : obligation de la **facturation électronique** et **convergence** des outils numériques
- Archives : avec les études relatives à **l'archivage électronique**.
- Numérique : impact en termes de respect du **RGPD** et de sécurisation des systèmes d'information
- Commande publique : **dématérialisation des procédures** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Le déploiement de **l'e-administration** (téléprocédure, parapheur électronique etc.)

Le **domaine des ressources humaines** a été fortement impacté en 2018 par les réformes nationales, qui viennent percuter le fonctionnement du service et rendent nécessaire son adaptation :

- La mise en place de la **PPCR**
- L'étude et la mise en œuvre du **RIFSEEP**
- L'anticipation et la préparation de la mise en œuvre du **prélèvement à la source**

Contraint à mettre en œuvre ces réformes, le service commun et l'interface de la ville ont pu mener de manière coconstruite ces grandes réformes de mutation du service.

### ■ L'efficacité du service

Domaine	Indicateurs	Moy. 2016	Moy. 2017	Moy. 2018	
<b>FINANCES</b>	Délais global de paiement (en nb de jours)	49,58	47,86	38,92	↘
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	Nombre de consultations lancées par an	20	32	41	↗
	Adhésion à des groupements de commande	1	13	21	↗
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Nombre de jours moyens de recrutement	-	150	95	↘
	Taux de réalisation du plan de formation	-	89%	91%	=
<b>NUMERIQUE</b>	Traitement des demandes avant date souhaitée	-	45%	30%	↘
	Traitement des incidents en une journée ou moins	-	37%	47%	↗
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>	Nombre d'actes (déc. - arrêté)	-	126	159	↗
	Veille juridique	-	-	4	↗
<b>VOIRIE - ESPACE PUBLIC - ESPACES VERTS - PROPRIÉTÉ</b>	Nombre de demandes pour Espace public	-	182	246	↗
	Nombre de demandes pour Espaces verts	-	159	184	↗
	Nombre de demandes pour Propriété	-	124	159	↗
	Nombre de jours moyens de réalisation des demandes	-	17	7j en espaces publics 20j en espaces verts 4j en propriété	=
<b>AOS</b>	Nombre d'actes traités	360	349	354	↗

	Taux de décisions expresses	100%	99,60%	<b>99,43 %</b>	↘
<b>BATIMENTS</b>	Taux de réalisation maintenance préventive	100%	100%	<b>100%</b>	=
	Taux de réalisation vérifications périodiques	100%	100%	<b>100%</b>	=

**Les perspectives pour l'année à venir :**

- Poursuivre le déploiement de la convergence informatique dans les domaines d'activités supports tels que les finances et les ressources humaines, sans pour autant niveler le niveau de service attendu par la commune vers le bas.
- Consolider la qualité des services rendus par les services communs en développant le partage de l'information, les moments de partage des stratégies communales et métropolitaines et en associant davantage les élus.
- Améliorer l'effectivité de l'autorité fonctionnelle des services communaux sur les services métropolitains tout en cherchant à faire émerger un sens commun dans le travail.
- Poursuivre le travail d'harmonisation des procédures afin de permettre des meilleures synergies au sein des services communs.
- Renforcer la gouvernance politique commune entre la ville et Bordeaux métropole par le biais des conférences territoriales et des revues du contrat d'engagement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'avancement de la mutualisation 2018

**Madame le Maire** annonce qu'il s'agit de la troisième année d'effectivité de la mutualisation avec Bordeaux Métropole. Elle rappelle que Bruges a été dans les villes qui ont mutualisé dès la phase 1 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle rappelle également qu'il s'agissait d'un dispositif, comme le disait le Président de la Métropole, « à la carte », encadré par une convention de service commun et un contrat d'engagement. Elle souligne que le financement de la mutualisation s'appuie sur une évaluation des charges du personnel, des charges de coût direct du service et des charges de structure, des charges indirectes et des charges d'investissement. Ce dispositif est intégré dans ce que l'on appelle l'attribution de compensation que la ville verse à Bordeaux Métropole chaque année. Elle précise que cette attribution de compensation est évaluable chaque année par l'ajustement des niveaux de service. En 2018, cette AC a atteint un montant de 2 455 652 € répartis en fonctionnement et en investissement. Madame le Maire ajoute qu'au cours de cette année 2018, la continuité de service est assurée dans tous les domaines. L'accessibilité du service se poursuit, notamment du fait de la dématérialisation des procédures notamment en commande publique. Quant à la qualité du service, elle annonce



qu'il faut noter une expertise métiers déployée par la direction du bâtiment sur l'ensemble des projets structurants de la ville et une forte réactivité dans la gestion du patrimoine communal, la réactivité du service logistique et parc matériel qui garantissent des délais de commandes et de maintenance des équipements, conformes au contrat d'engagement de la ville, la rigueur du service des AOS qui travaillent en lien étroit avec la ville dans la délivrance des autorisations d'urbanisme. Elle ajoute que cette qualité de service est également ressentie par les usagers. En témoigne l'enquête IFOP qui a été menée dans les domaines espaces verts et propreté par Bordeaux Métropole sur l'ensemble des 28 communes depuis 2017. Enfin, Madame le Maire annonce que 2018 est une année marquée par l'adaptabilité des services communs en termes de dématérialisation des procédures, notamment vis-à-vis des usagers. Elle informe qu'il y a de plus en plus de procédures et de demandes qui sont traitées via la plateforme internet, de l'adaptation à la réglementation nationale, notamment en ressources humaines, la PPCR, le RIFSEEP, le prélèvement à la source et encore de grands projets de convergence informatique dans les domaines finances et RH. Elle souligne que la ville a basculé sur le nouveau système RH au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui n'était pas une mince affaire, dans un contexte de prélèvement à la source également. Elle informe donc tout le monde que les salaires ont été payés et que les fiches de paies ont été diffusées à l'ensemble du personnel en temps et en heure. Elle se réjouit d'ailleurs de cette migration qui s'est très bien passée. Madame le Maire fait remarquer que la majorité des indicateurs sont au vert, signe d'une amélioration constante de cette mutualisation. Elle ajoute que pour 2019, il y aura lieu de poursuivre la convergence informatique et de consolider la qualité des services rendus en développant le travail d'harmonisation des procédures et de partage de l'information entre les services communaux et les services municipaux.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou remarques.

**Mme PETIT-CHOTARD** note que dans le document en sa possession, Madame le Maire a listé trois axes de perspective pour l'année à venir. Concernant le point 2, « consolider la qualité des services rendus par les services communs en développant le partage de l'information, les moments de partage des stratégies communales et métropolitaines en associant davantage les élus », elle espère que peut-être que grâce à ce deuxième point, Madame le Maire associera un peu plus les élus de l'opposition.

**Madame le Maire** répond qu'il ne s'agit pas forcément des élus du Conseil Municipal. Elle s'excuse auprès de Mme PETIT-CHOTARD de la contrarier. Elle précise que dans le cadre de la mutualisation, il y a une hiérarchie fonctionnelle et une hiérarchie opérationnelle. Elle ajoute que dans la hiérarchie fonctionnelle, ce qui est parfois difficile aujourd'hui, pas forcément sur Bruges, mais dans d'autres communes, c'est que les salariés de Bordeaux Métropole ne reconnaissent pas forcément l'autorisation fonctionnelle d'élus qui pourraient intervenir dans leurs domaines de compétences. C'est donc sur ce sujet précis qu'un travail est réalisé. Elle précise que ce n'est pas l'élu qui téléphonera et qui dira, « ça, ça ne se fait pas », mais qu'il s'agit de réunions où un certain nombre de procédures sont organisées pour que les choses soient le plus huilées possible. Madame le Maire ajoute qu'elle s'est exprimée là-dessus en Comité de pilotage au niveau de la Métropole et que depuis trois ans maintenant, les choses se passent vraiment avec une bonne volonté de Bordeaux Métropole, avec des secteurs qui sont plus en tension que d'autres, parce qu'évidemment, quand des communes sont intégrées aux cultures, aux habitus, aux procédures et parfois aux systèmes d'information différents, c'est très compliqué dès la première année de pouvoir s'adapter à tout cela. Elle



ajoute que petit à petit, les choses entrent bien dans le quotidien, mais qu'un travail est fait pour toujours améliorer le fonctionnement et qu'effectivement, la qualité des services rendus par les services communs concerne ces moments de partage organisés. Elle précise que le dernier a été organisé en mairie de Bruges avec les élus concernés et les services de Bordeaux Métropole.

**Mme CHARTIER** fait remarquer que depuis un long moment maintenant, l'ascenseur de la station Ausone, où la mutualisation est mise en cause puisque l'on renvoie tout le monde vers la Métropole, ne marche pas. Elle précise qu'il a remarché une dizaine de jours et qu'à partir de ce jour, il est à nouveau hors service. Elle demande à Madame le Maire ce que la ville peut faire concrètement pour que cet ascenseur soit remis en service. Elle ajoute qu'une maman descend tous les jours les marches avec une poussette et que les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas emprunter le tram. Elle demande donc comment les choses se passent dans ce cas-là.

**Madame le Maire** indique que néanmoins les personnes à mobilité réduite comme les poussettes peuvent passer par la rue Andron qui est équipée d'une rampe. Elle ajoute que par rapport à l'ascenseur, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrat de maintenance est passé dans la DSP Keolis. C'est la raison pour laquelle il avait d'ailleurs été réparé assez rapidement. Elle fait remarquer que dans le cadre de la réparation, des portes en métal ont été posées au lieu des portes en verre afin de limiter les dégradations dues simplement à de la malveillance. Comme Mme CHARTIER, Madame le Maire a eu le regret de déplorer que cinq ou six jours après sa réparation, des vandales aient encore détérioré cet équipement. Elle précise que ce point est à l'étude dans le cadre des caméras de vidéosurveillance. Elle reconnaît que hormis le fait de mettre une personne en permanence ou de réparer chaque jour les dégradations commises par des « imbéciles » dont on sait que ce ne sont pas des Brugeais, précisant que le même problème existe à Blanquefort, elle ne voit pas de solution.

**Mme CHARTIER** annonce que les élus de son groupe demandent simplement à Madame le Maire de faire ce qu'elle peut au sein de la Métropole et au sein de Keolis, notamment en tant que vice-présidente, afin de rétablir cela au plus vite.

**Madame le Maire** répond que c'est déjà fait. Elle rappelle ce qu'elle avait déjà expliqué, à savoir qu'il n'y avait pas de marché d'entretien sur cette passerelle puisqu'elle avait été livrée après le marché que Bordeaux Métropole avait lancé. Ainsi, la gestion en était assurée par le pôle territorial ouest qui n'avait pas forcément les pièces détachées nécessaires. Elle précise à nouveau que maintenant c'est la DSP Keolis qui gère ce marché et qu'il y a une réactivité qui est meilleure. Elle précise qu'elle a d'ailleurs envoyé un SMS à qui de droit pour l'informer de ce problème.

**M. SEGUINEAUD** rappelle que depuis trois ans, l'ensemble du Conseil Municipal dans son unanimité et en en conscience, a voté pour la métropolisation. Trois années qui selon lui permettent d'avoir un certain recul sur le fonctionnement. Il rappelle que le but de la métropolisation avait été en son temps de mutualiser pour pouvoir supprimer des strates et faire des économies sur certains postes et certaines activités qu'avaient les communes en les déléguant à la Métropole. Il demande Madame le Maire si aujourd'hui, il est possible d'avoir une tendance pour savoir si cette mutualisation a porté ses fruits, ou pas encore, ou s'il y a un espoir que cela porte ses fruits dans quelque temps. Il aimerait savoir s'il est possible d'avoir un bilan au niveau financier puisque c'était le but à l'époque.



**Madame le Maire** répond que par rapport à la Métropole, évidemment, comme le rappelle M. SEGUINEAUD, le but d'une mutualisation est à terme, d'avoir des économies d'échelle sur le traitement des choses à faire. Elle se permet de paraphraser le Président JUPPÉ qui à chaque Comité de mutualisation dit qu'il faut un certain temps, puisque comme elle l'expliquait, il faut qu'il y ait une convergence informatique de l'ensemble des communes qui ont mutualisé. Elle rappelle qu'avant de converger les services RH, la Métropole gérait un certain nombre de systèmes de paies différents. À ce sujet, elle précise que tout le monde n'a pas convergé. Ce n'est pas le cas de Bruges qui elle a convergé, mais d'autres communes sont encore sur leur vieux système de paies. Aussi, ce temps est nécessaire et partout où il y a mutualisation, le vrai retour sur investissement est évalué à sept ou huit ans en termes d'organisation du travail. Pour autant, Madame le Maire précise que sur les communes, il y avait un objectif qui n'avait pas échappé à Bruges dès la phase 1. À savoir, les économies sur la dynamique de charges. Elle rappelle que l'attribution de compensation a été mutualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Concernant les frais de personnel qui ont été intégrés dans l'attribution de compensation, il s'agissait de la masse salariale des employés et cadres qui ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais il s'agissait des salaires et charges actés au 31 décembre 2014. Donc de facto, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la ville avait gagné le GVT. Madame le Maire explique que cette dynamique de charges s'est démultipliée depuis 2017 et 2018. Elle avait justement demandé aux services de la ville de calculer sur les charges de personnel, et uniquement sur la dynamique de charges, combien il aurait coûté à la ville si elle avait gardé ces salariés, et par différence avec l'attribution de compensation, combien cela coûte à la ville. Sur ce point précis, elle a le plaisir d'informer les élus que sur les charges de personnel, la ville a déjà réalisé 168 000 € d'économie depuis trois ans, que sur les charges directes, l'économie réalisée est de 16 000 €. Il y a un peu de charges de structure, mais au total, Madame le Maire annonce qu'aujourd'hui, la ville est bénéficiaire de 184 815 € d'économies réalisées, uniquement liées à la dynamique des charges. La ville est donc déjà vraiment gagnante. C'est la raison pour laquelle maintenant, toutes les autres communes veulent y venir parce qu'elles se rendent compte de cet avantage parmi d'autres détails qui sont effectivement plus intéressants pour les communes qui ont mutualisé.

**M. SEGUINEAUD** constate que la ville peut donc se réjouir de cette mutualisation sur la partie personnel. Il imagine que sur le reste, il faut attendre d'avoir un peu plus de recul pour avoir d'autres éléments.

**Madame le Maire** confirme. Elle ajoute qu'effectivement, au niveau de Bordeaux Métropole, le recul manque, selon les dires des services de Bordeaux Métropole.

Elle informe l'assemblée que Mme Bernadette CENDRES-BARBÉ est dans l'obligation de quitter la séance précipitamment pour des raisons personnelles. Aussi, c'est Isabelle DESBORDES en tant que secrétaire adjointe qui devient secrétaire de séance et a le pouvoir de Mme CENDRES-BARBÉ.

**Vote : Prise d'Acte**

**RAPPORT N° 2019.01.02 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019 :  
PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

**Mme CHARTIER** tient à faire quelques remarques et annonce qu'elles seront faites à deux voix avec son collègue Éric VEISSIER. Pour revenir sur les recettes de fonctionnement, elle constate qu'une baisse de 307 000 € est prévue, due à la baisse des dotations de l'État que les élus de l'opposition regrettent tout autant que le groupe majoritaire. Elle note une grande inconnue également concernant la taxe d'habitation sur les trois prochaines années. Elle fait remarquer également la revalorisation forfaitaire des bases imposables qui a été décidée par la loi de programmation financière. À ce titre, elle indique que les élus de son groupe étaient plutôt partis sur la baisse du taux qui aurait permis d'alléger le contribuable au vu de la situation de la commune. Deux millions d'excédent sont à noter chaque année et les chiffres permettent aux élus de son groupe de les confirmer dans leur position sur ce point-là.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elle constate une hausse de 880 000 € quasiment alors que toutes les collectivités essaient au moins de maintenir les taux précédents. Comme l'a dit Mme DESBORDES, cela s'explique par le RIFSEEP et l'avancement, mais surtout par la création de nouveaux emplois à la ludo-médiathèque.

Concernant l'augmentation des dépenses de personnel, elle note le chiffre de 405 000, sans budgétiser le remplacement du policier municipal. Elle remarque également qu'en faisant le calcul de toutes les lignes que Mme DESBORDES a énoncées et l'écart dans le tableau, elle ne tombe pas sur le même chiffre. Elle demande s'il est possible d'avoir une explication sur ce point.

Concernant la dette, Mme DESBORDES a annoncé, comme expliqué en page 11, que la ville n'a contracté aucun emprunt à risques. Cependant, Mme CHARTIER en note deux qui sont classés en B1 et B2, donc des emprunts qui sont classés à risques, mais pour lesquels la collectivité n'a pas jugé utile, semble-t-il, de procéder à provision, du fait de l'évaluation du risque que la majorité a jugé.

**Mme DESBORDES** répète que la ville n'a pas d'emprunt à risques.

**Mme CHARTIER** insiste sur le fait que deux emprunts sont classés en B1 et B2. Ils ne sont pas forcément à risques au vu du montant qu'il reste à recouvrir, mais sur ce sujet, Mme CHARTIER demande des précisions.

Concernant la baisse de l'épargne brute et l'augmentation du taux de désendettement, Mme CHARTIER demande si c'est dû à l'emprunt qui a été contracté récemment par la ville, notamment sur le centre aqualudique.

**Mme DESBORDES** répond par la négative.

**M. VEISSIER** dit « Je vais prendre le relais sur la partie plan d'investissement. On est face à un plan d'investissement colossal. Je pense que dans la salle, vous n'avez pas fait le total de ces investissements, mais il se monte, sans compter les petits investissements, à 52 millions d'euros. C'est énorme. 52 millions d'euros sur une période de trois à quatre ans. Et nous sommes au début de ces investissements. Les investissements ont démarré en 2018 pour un montant de 4 800 000 € et vont se poursuivre jusqu'en 2023. Nous aurions aimé tout simplement avoir une projection budgétaire sur les quatre années, voire les cinq années à venir, de ces investissements. Parce qu'il va forcément y avoir par rapport à votre prévision dans un premier temps un dérapage sur les budgets, 10 à 15 %. Madame le Maire nous indiquait que c'était systématique sur la place de Bordeaux compte tenu de la pression et des nombreuses constructions constatées. »

**Madame le Maire** précise que c'est une donnée qui maintenant est intégrée.

**M. VEISSIER** dit « J'ose l'espérer, mais je suis persuadé qu'à l'arrivée, nous constaterons qu'il y a effectivement un dérapage au minimum de 10, 15 %. Donc 52 millions, on va rajouter à la louche cinq millions de plus. On est à 57 millions. 57 millions, quand quelqu'un dépense des sommes importantes, la première chose qu'il regarde, quel va être l'impact, quelle va être la capacité de remboursement, mais pas aujourd'hui, pas à l'instant T, mais à la fin des investissements, c'est-à-dire dans quatre, cinq ans. Donc ce que nous aurions aimé avoir, c'est une simulation budgétaire d'aujourd'hui jusqu'en 2025, de manière à apprécier comment le budget de la commune est en capacité de réaliser tous ces investissements. Parce qu'au-delà du coût de ces investissements, il y a toutes les charges de fonctionnement qui vont arriver. On commence à voir des charges de fonctionnement sur la ludo-médiathèque d'un montant de 180 000 €, et ça n'est que le début. Demain, il y aura encore d'autres charges de fonctionnement sur tous les investissements que vous allez réaliser. Et ça, j'ai cherché, nous avons cherché, nous avons regardé. Pas de budget prévisionnel à l'horizon de cinq ans. Donc on est vraiment très inquiets. On se dit que vous allez nous cacher quelque chose. Vous souhaitez cacher aux Brugeais ces informations. Parce qu'en plus, vous le dites vous-mêmes. « On a des incertitudes. » Des incertitudes sur la taxe d'habitation. »

**Madame le Maire** précise que c'est Mme CHARTIER qui a ces incertitudes.

**M. VEISSIER** dit « Mais vous l'avez dit également Madame lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Vous nous avez dit très précisément que vous avez des incertitudes, donc ne dites pas le contraire. Je dirais que toutes les communes ont des incertitudes. Cela va sans dire. Donc des incertitudes sur le retour de la taxe d'habitation et pas de simulation. Autrement dit, aujourd'hui, on nous annonce 52 millions d'euros d'investissement et vous ne nous présentez aucun document qui nous permet de mesurer sur la commune de Bruges, à l'horizon de cinq ans, l'impact sur le budget de la commune de Bruges. Moi, je trouve ça lamentable. Je trouve ça véritablement lamentable. Vous nous cachez quelque chose ou s'il n'y a rien à cacher, présentez-nous ces chiffres. »



**Mme CHARTIER** a une question au sujet des effectifs. Elle constate une diminution des emplois permanents qui passent en emplois non permanents. Elle souhaite une explication sur ce point.

**Madame le Maire** demande s'il y a d'autres prises de parole.

**M. SEGUINEAUD** annonce qu'avant de commencer son propos, il tient à dire qu'il est en accord total avec ce que vient de dire M. VEISSIER à une ou deux choses près, mais dans l'immense majorité, il répète que les élus de son groupe partagent ce qui vient d'être dit. M. SEGUINEAUD déclare qu'il attendait la réponse de Madame le Maire et qu'il est à peu près persuadé que M. VEISSIER sera en adéquation avec ce qu'il va dire. Il redit que les élus de son groupe sont globalement en accord. Pour ce qui les concerne, ils ont bien sûr des observations à faire concernant la façon dont la majorité gère les finances et la vie de la commune. Il ne reviendra pas en détail sur des dossiers dont les élus ont à discuter dans cette enceinte et pour lesquels les élus de son groupe ont fait des propositions qui leur paraissaient être intéressantes et qui ont reçu quasi systématiquement une fin de non-recevoir. Il rappelle qu'ils ont fait des propositions sur le parc Ausone puisqu'ils avaient une vision différente de celle du groupe majoritaire. Sur la ludo-médiathèque, la même chose. Le centre aquatique, la même chose. Le Legoland, requalification du centre-ville, idem. M. SEGUINEAUD cite encore la façon dont sont traitées les associations, idem. Même chose pour la redistribution de la vente de la SEMIB, pour le ruissellement vers les Brugeais. Autre exemple, la baisse des impôts locaux. M. SEGUINEAUD déclare que ce débat d'orientations budgétaires a depuis le début du mandat de Madame le Maire pris une forme rituelle qui consiste une fois par an, pour l'opposition, à égrener sans se faire la moindre illusion, ses propositions et ses inquiétudes sur le mode de gestion des finances locales de la majorité, tout en sachant bien sûr que tout va continuer, malgré ce que les élus de l'opposition ont pu dire, comme si de rien n'était. Madame le Maire et les élus de la majorité continuent de vanter les mérites qu'ils pensent nombreux de leur gestion municipale. Face à ce constat, l'opposition sait depuis longtemps que la majorité n'entend rien et qu'elle n'écoute rien des observations de l'opposition et propositions, aussi pertinentes soient-elles. M. SEGUINEAUD indique à Madame le Maire que le plus difficile dans l'art du dialogue, ce n'est pas de parler, mais que c'est aussi d'apprendre à écouter. Les élus de son groupe savent donc par expérience qu'ils prêchent dans le désert, dans le vide, face à une majorité municipale arc-boutée sur ses convictions, qu'elles soient bonnes, et pour être honnête, il y en a, ou mauvaises, et il y en a aussi et de nombreuses pour rester honnête jusqu'au bout. Aussi, ce soir, face à Madame le Maire, M. SEGUINEAUD fait un aveu qui n'en est pas est. Comme tous les élus présents le savent, il s'agit désormais d'une période importante de la vie démocratique de la commune. Celle de la préparation des élections municipales. Ainsi, l'opposition espère qu'il s'agit également de la période du renouvellement de la majorité municipale. Durant cette période, M. SEGUINEAUD annonce que les élus de son groupe feront part plus directement aux Brugeaises et aux Brugeais de leurs inquiétudes et observations concernant le bilan de la majorité, de leurs propositions et du nouveau projet de gestion municipale dont ils sont porteurs pour les années à venir et qu'ils leur présenteront. Ils savent qu'une part importante de leurs concitoyens est dans l'attente de connaître ce projet pour la ville.



Ainsi, M. SEGUINEAUD déclare que c'est à tous ceux qui désirent le changement pour Bruges que les élus de son groupe s'adresseront désormais de façon plus personnelle et plus directe. Il précise qu'ils n'attendent rien de ce débat d'orientations budgétaires, car quoiqu'ils disent ou quoiqu'ils proposent, rien ne sera retenu, rien ne ruissellera vers l'extérieur et tout restera dans cette salle. Donc « Chut ». M. SEGUINEAUD remercie l'assemblée.

**Madame le Maire** déclare qu'avant de donner la parole à Mme DESBORDES, d'une façon plus générale, elle se réjouit que M. SEGUINEAUD qu'il espère le renouvellement de la majorité municipale. Elle en déduit qu'il espère le renouvellement du groupe majoritaire, si elle a bien compris. Elle ajoute que c'est également ce qu'elle espère, mais que le groupe majoritaire est encore aux affaires et qu'il est au travail. Elle pense qu'il y a des temps pour tout et que ce soir, les élus de la majorité sont à travailler sur les affaires de la ville de Bruges.

Elle tient à répondre tout d'abord d'une façon générale. Depuis huit que la majorité est aux affaires, elle considère que si les élus de la majorité étaient des fantaisistes ou des incompetents, cela se serait vu sur les résultats. Elle rappelle que la majorité, en arrivant aux affaires, avait trouvé une capacité d'Auto-financement négative. C'est-à-dire que fin 2010, elle le rappelle toujours tant c'est édifiant et tant les gens ont la mémoire courte, la ville a dû emprunter de l'argent pour aller au bout du mois de décembre. Elle insiste sur ce fait. À cette époque-là, Madame le Maire avait demandé à la DRFIP et à la Cour des comptes de venir auditer. La Cour des comptes avait d'ailleurs dit à Madame le Maire que si elle ne leur avait pas demandé, ils seraient venus quand même compte tenu du contexte. Elle insiste sur le fait qu'aujourd'hui, la majorité présente les comptes que beaucoup, beaucoup de communes sur la Métropole aimeraient présenter. Elle fait noter que l'épargne brute est de deux à trois millions par an, que des investissements sont lancés, que la commune fait face aux augmentations des budgets de fonctionnement. Madame le Maire pense ainsi que la majorité a prouvé par sa gestion et surtout par les résultats tangibles, parce qu'elle ne dit pas des mots en l'air et elle rappelle que les faits sont là. Elle rappelle que les faits, ce sont les comptes administratifs qui sont présentés tous les ans et que ce sont les résultats de ces comptes administratifs qui permettent de façon sereine d'envisager des investissements très importants, générés en effet par l'épargne, mais aussi par la vente des actions de la SEMIB auxquelles M. SEGUINEAUD faisait allusion. Elle déclare que tout cela concourt à la capacité d'investissement de la ville qui est au-delà de la moyenne des communes de la même strate. Elle ajoute que la ville de Bruges ne peut que s'en féliciter.

S'adressant à M. VEISSIER, Madame le Maire déclare que le groupe majoritaire n'est pas inconscient. S'agissant des investissements, il s'agit souvent de renouvellements qui sont simplement des travaux, des salles de sport ou des terrains qui sont refaits. Or Madame le Maire fait remarquer qu'en l'occurrence, il s'agit d'investissements majeurs et que tous les ans, la majorité crée des classes supplémentaires. Elle informe que Mme LAMARQUE et elle-même étaient cet après-midi même avec le DASEN qui se félicite que Bruges anticipe les évolutions, crée des écoles et prévoit les ATSEM et les moyens qu'il faut. Madame le Maire déclare que les conséquences de ces investissements sont bien sûr intégrées dans les budgets de fonctionnement. Elle ajoute que pour la ludo-médiathèque la ville avait évidemment imaginé et identifié dans l'AMO les besoins que cela générerait en personnel, en frais de maintenance, en frais de gestion, en frais de fonds documentaire, etc. Concernant la piscine, donc la ville a voté la concession aujourd'hui, elle annonce que la ville en est aux balbutiements



et est sur des hypothèses. Quand la majorité annonce un million de fonctionnements, elle sait que ce million est tenable dans les budgets de fonctionnement tel qu'ils sont imaginés.

Madame le Maire tient à revenir sur la taxe d'habitation et déclare à nouveau que la majorité n'est pas inconsciente. Elle reconnaît que la taxe d'habitation aujourd'hui pose question, notamment sur sa compensation par le gouvernement, car sa compensation, le gouvernement s'y est engagé. Comment ? Madame le Maire pose la question. Elle explique que Mme GOURAULT, la ministre chargée des collectivités territoriales est venue récemment sur Bordeaux et a bien sûr évoqué ce sujet.

Elle a rappelé l'engagement de l'État pendant les trois ans à venir de maintenir à l'euro près par une dotation de l'État, le manque à gagner des collectivités sur la taxe d'habitation. Madame le Maire annonce qu'elle était avant-hier soir à l'assemblée générale de l'association des Maires de Gironde où André LAIGNEL était présent, ancien ministre qui connaît et qui suit très finement les évolutions des travaux parlementaires, sénatoriaux, des Commissions qui travaillent sur ce sujet. M. le Préfet de région était également présent. Madame le Maire explique que c'est plutôt le Conseil départemental qui est inquiet puisque l'idée est que les villes aient les recettes que perçoit le Conseil départemental sur les taxes foncières sur propriétés bâties. Tout cela est donc une réforme de la fiscalité locale. Elle assure que les associations de Maires départementales et l'association nationale des Maires de France seront très, très, très vigilantes à ce qu'il n'y ait pas un euro de perdu dans cette réforme qui a été une annonce de campagne et qui derrière, on le voit bien, est quand même compliquée à mettre en œuvre pour le gouvernement, notamment au regard des dépenses que cela génère pour le budget de l'état.

**M. VEISSIER** dit « Madame le Maire, tout d'abord, vous pourrez reprendre le compte rendu de mon intervention. À aucun moment je n'ai parlé d'inconscience. C'est vous qui avez tenu ces propos. Vous mettez le doute dans cette assemblée. »

**Madame le Maire** précise que c'est juste un peu ce que sous-entend M. VEISSIER en prétendant que la majorité ne présente pas de projet de fonctionnement et qu'elle des investissements colossaux. Elle note que M. VEISSIER n'a pas employé ce soir un mot qui revient souvent dans ses propos habituellement, à savoir « pharaoniques ». Elle ajoute que derrière, il y a une vraie réflexion sur le fonctionnement de la part de la majorité et déclare que c'est simplement cela qu'elle tenait à préciser.

**M. VEISSIER** dit « Madame le Maire, j'ai noté qu'il n'y avait pas d'investissements type pyramides pharaoniques sur la ville de Bruges. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas repris ce terme. Je reviens à votre intervention. Donc en aucun cas je n'ai parlé d'un comportement inconscient. Nous avons juste demandé une présentation des chiffres. C'est quelque chose de basique. Puisqu'effectivement vous faites des simulations, la moindre des choses, vous avez des chiffres, vous avez des simulations, vous avez des hypothèses dans ces simulations. La moindre des choses, c'est de nous les présenter. Permettez-moi de dire que vous me faites penser à M. GIRO lorsqu'on lui demande des informations sur la fréquentation du centre Treulon. Oui, tout à fait. Parce que M. GIRO nous fait toujours des réponses orales. Tout va bien, c'est rempli, ça va bien. À aucun moment il ne nous présente des chiffres. C'est systématique. Et Madame le Maire, qu'est-ce que vous venez de faire aujourd'hui ? À la question qui est très simple, « Madame le Maire, présentez-nous sur cinq ans vos prévisions budgétaires », c'est simple. Il n'y a pas dans cette demande de sous-entendu. C'est juste la



demande de l'opposition d'avoir des chiffres sur la table, comme cela se fait, je dirais, dans un ménage. Nous ne sommes pas en ménage, mais je reprends cette expression. Je prends cette expression pour que chacun comprenne le sens de la demande, que chacun comprenne le sens de ma demande. Imaginez, Mesdames, Messieurs, que dans un ménage, l'un d'entre eux dise à l'autre, « j'achète une résidence principale. » Très bien. « Ça va nous coûter combien ? » Très bien. « Mais en même temps, j'achète une résidence secondaire. » « Ah. Est-ce que l'on a les moyens ? » « Et en même temps, j'achète deux T1 locatifs et on va changer de voiture et on part à l'étranger pendant les vacances. » Forcément, l'autre personne va lui dire, « excuse-moi. Présente-moi les chiffres. Est-ce qu'on a les moyens ? Mets-moi les chiffres sur la table. » Tout simplement. Il n'y a pas d'avis a priori. Vous refusez systématiquement de nous présenter et votre réponse va dans ce sens. C'est-à-dire que vous refusez de nous présenter les chiffres. Vous nous parlez d'hypothèses.

Vous nous parlez effectivement sur la taxe d'habitation, à savoir que tout le monde va faire l'effort, qu'éventuellement, très certainement, elle sera d'un même montant. Vous n'avez aucune certitude. Ce que nous vous demandons, Madame Maire, c'est très simple. C'est de nous présenter pour les cinq ans à venir, vos simulations budgétaires avec les hypothèses. C'est très simple. Donc de deux choses l'une, soit vous acceptez ce principe de présenter à l'ensemble des élus et à l'ensemble de la ville de Bruges, ou alors vous continuez à être dans votre tour d'ivoire à faire vos affaires dans votre coin. Ne nous demandez pas d'avoir un débat d'orientations budgétaires. Il est totalement inutile. »

**Mme DESBORDES** remercie Madame le Maire et demande si elle peut quand même répondre aux questions qui lui ont été posées. S'adressant à Mme CHARTIER, elle rappelle qu'elle ne va pas répéter ce qu'a dit Madame le Maire, mais concernant les deux millions d'excédent chaque année, elle imagine que Mme CHARTIER évoquait l'excédent de l'épargne brute. Elle précise que l'épargne brute sert en fait à financer le PPI. Comme inscrit dans le dossier, en 2019, la ville aura des dépenses beaucoup plus importantes en termes d'investissements qu'en 2018, donc mécaniquement, l'épargne brute diminue.

Pour répondre à M. VEISSIER, elle reconnaît qu'il est bien évident que c'est exactement comme dans un ménage. Quand on épargne sur plusieurs années, à un moment donné, on peut aussi faire une acquisition. Tout est lié et cela explique le camembert qui figure dans le document. Effectivement Mme DESBORDES ajoute que si la ville est capable sur cette année de financer le PPI et l'autofinancer à hauteur de 61 %, car M. VEISSIER exagère en disant qu'il s'agit de trois ou quatre ans, c'est bien évidemment parce que depuis des années, la gestion de la ville a été très saine et qu'elle permet aujourd'hui de dégager des niveaux d'épargne brute relativement importants pour autofinancer plus de la moitié du PPI de la ville. Elle rappelle que c'est en ayant recours à l'emprunt, mais dans une proportion relativement faible puisqu'il s'agit de 16 %.

Mme DESBORDES rebondit sur la question de Mme CHARTIER sur les emprunts dits toxiques. Elle rappelle que la ville n'a vraiment pas d'emprunt toxique. Elle rappelle qu'au sujet des emprunts B1 et B2, il s'agit d'une classification nationale et que la ville n'a que des emprunts à taux variable. Ces emprunts à taux variable sont en effet classés en B1, B2, mais que ce ne sont pas des emprunts toxiques.

**Mme CHARTIER** précise qu'elle a demandé le détail parce qu'elle avait considéré que si Mme DESBORDES avait indiqué « non risqués », cela voulait dire qu'elle avait jugé après

étude que ces deux-là faisaient partie d'une catégorie au-dessus d'une catégorie A, type emprunt. Donc elle demandait jusqu'à quand ils couraient et le montant total de ces deux emprunts.

**Mme DESBORDES** répond que le montant sera communiqué aux élus. Elle ajoute qu'effectivement, ce sont des emprunts qui sont en fin de remboursement, qui sont sur des taux variables. Elle répète qu'il n'y a ni emprunt à risques ni emprunt toxique.

**Madame le Maire** ajoute que comme il s'agit de vieux emprunts et d'emprunts qui avaient été contractés bien avant que la majorité actuelle n'arrive aux affaires, il s'agit maintenant quasiment de remboursement de capital.

**Mme DESBORDES** évoque une autre question qu'elle n'a pas bien compris, à savoir « est-ce que la baisse de l'épargne brute permettrait un emprunt pour le stade nautique ou le centre aquatique ? » Elle rappelle que l'épargne brute sert justement à faire de l'autofinancement, et donc pouvoir moins emprunter.

**Mme CHARTIER** précise qu'elle évoquait l'augmentation de la capacité de désendettement. Elle rappelle qu'un emprunt avait été contracté entre les deux.

**Mme DESBORDES** répond que la ville n'a pas emprunté depuis longtemps.

**Mme CHARTIER** rappelle que dans le tableau, page 13, entre 2018 et 2019, la capacité de désendettement est augmentée. Elle en déduit qu'un emprunt est forcément contracté. Sinon, elle demande à avoir des explications sur ce point.

**Mme DESBORDES** évoque une autre question qu'elle n'a pas bien compris, à savoir « est-ce que la baisse de l'épargne brute permettrait un emprunt pour le stade nautique ou le centre aquatique ? » Elle rappelle que l'épargne brute sert justement à faire de l'autofinancement, et donc pouvoir moins emprunter.

**M.GIRO** précise que la ville n'a pas emprunté de nouveau. Donc étant donné que la ville rembourse de l'emprunt sans emprunter à nouveau, mécaniquement, cela baisse l'annuité de la dette.

**Mme CHARTIER** précise qu'elle compare à 2018 où la ville était à 2,1 ans. Elle constate que pour 2019, la ville passe à 2,6 ans.

**Mme DESBORDES** confirme, mais ajoute que l'épargne brute diminue pour autofinancer les investissements. Aussi, comme cette épargne brute sert à calculer la capacité de désendettement, étant donné qu'elle diminue, le nombre d'annuités auquel elle correspond si elle était utilisée totalement pour rembourser la dette augmente mécaniquement.

Mme DESBORDES insiste sur un point déjà évoqué par Madame le Maire et tient à rassurer M. VEISSIER sur le fait qu'effectivement la majorité ne travaille pas au « doigt mouillé ». Elle reconnaît qu'il y a des incertitudes, qu'il y en aura, qu'il y en a eu. Cela n'empêche pas la ville d'avoir des projets. Elle rappelle qu'elle l'a dit d'ailleurs plusieurs fois dans la présentation du rapport. La majorité est sur des estimations plutôt prudentes sur un certain nombre d'indicateurs et heureusement. Elle répète cependant que les élus de la majorité ne travaillent pas au « doigt mouillé » et qu'effectivement, comme évoqué à l'instant, entre la capacité de



désendettement, l'épargne brute qui est allouée à l'investissement, la faible part dédiée aux emprunts, tout cela est effectivement prévu.

Enfin, Mme DESBORDES signale à M. SEGUINEAUD que contrairement à ce qu'il affirme, les élus de la majorité ne passent pas leur temps à vanter les mérites de leur gestion municipale. Elle répète qu'il s'agit juste de chiffres concernant l'épargne brute. Cependant, elle tient à préciser que le groupe majoritaire n'est pas en campagne et qu'il continue à travailler, à travailler pour tous les Brugeais, pour tous leurs besoins, comme ils le font depuis le début du mandat, depuis le début du mandat précédent. Elle ajoute que le groupe de M. SEGUINEAUD est peut-être en campagne, mais que la majorité continue tout simplement à travailler.

Mme DESBORDES tient à terminer avec le parc Ausone. Elle a une question à l'attention de M. SEGUINEAUD. Elle évoque des propositions que l'opposition aurait faites au sujet du parc Ausone. Elle souhaiterait savoir lesquelles puisqu'il lui semble se souvenir qu'à la Commission à laquelle les élus d'opposition étaient invités, sur la discussion sur l'aménagement du parc Ausone, personne du groupe de M. SEGUINEAUD ne s'était présenté. Elle espère qu'il pourra éclairer l'assemblée sur ce point.

**M. SEGUINEAUD** tient à répondre à Mme DESBORDES. Il sait que concernant le parc Ausone, il y a eu des réunions, et fait remarquer que lui-même était présent à la première réunion. Il ajoute que depuis maintenant trois ans, c'est un sujet qui revient régulièrement au sein de la représentation municipale et qui vient faire débat. Il rappelle les propositions que les élus de son groupe avaient faites à l'époque. M. SEGUINEAUD ajoute qu'étant donné qu'il note tout ce qu'il dit, il peut tout à fait en fournir la preuve de ses dires. Quand le terrain a été mis à la vente, il avait lui-même dit, alors que FAYAT faisait 1 000 logements, que la ville aurait pu acheter ce terrain pour l'euro symbolique. Il rappelle que la réponse de Madame le Maire à l'époque avait été, « ce n'est pas possible. Nous n'avons pas le droit. » Dont acte. Il explique que les élus de son groupe n'auraient pas fait cette acquisition à ce prix-là. Pourquoi ? Parce que FAYAT n'aurait pas pu en faire autre chose étant donné que 1 000 appartements se faisaient autour. Il était donc coincé.

**Madame le Maire** tient à corriger les propos de M. SEGUINEAUD. Elle rappelle qu'il ne s'agissait pas de 1 000 logements, mais de 820 logements.

**M. SEGUINEAUD** répond qu'en ajoutant les derniers qui ont été faits autour, cela porte à peu près à 1 000.

**Madame le Maire** affirme que non. Elle répète que sur ce dossier, il s'agit de 820 logements. Elle tient à rétablir la vérité puisque M. SEGUINEAUD ne cesse de dire des choses fausses. Elle insiste donc sur le fait qu'il s'agit de 820 logements, là où 1 200 étaient prévus initialement. Madame le Maire fait d'ailleurs remarquer que FAYAT aurait pu faire des logements à la place d'un parc.

**M. SEGUINEAUD** poursuit en déclarant que FAYAT n'aurait rien pu faire d'autre que ce que la ville avait prévu.

**Madame le Maire** interrompt M. SEGUINEAUD et déclare qu'elle n'est pas d'accord.



**M. SEGUINEAUD** constate que Madame le Maire lui pose une question, mais qu'elle ne le laisse pas parler.

**Madame le Maire** lui rétorque qu'il s'agit là d'une discussion et qu'elle ne fait que lui répondre.

**M. SEGUINEAUD** répète que Mme DESBORDES lui a posé une question et qu'il souhaiterait pouvoir y répondre. Il aimerait que Madame le Maire le laisse parler.

**Madame le Maire** répète qu'il s'agit là d'échanges. M. SEGUINEAUD dit une affirmation à laquelle elle répond. Elle répète les dires de M. SEGUINEAUD selon lesquels FAYAT n'aurait rien pu faire de ce terrain, ce à quoi elle répond non puisque ce terrain était en zone constructible. D'ailleurs le projet précédent, avant le mandat de l'actuelle majorité, prévoyait 1 200 logements.

**M. SEGUINEAUD** répond que ce qui lui importe, c'est ce qui se passe aujourd'hui et l'impact que cela aura demain.

**Madame le Maire** poursuit en disant que ce terrain était constructible et qu'il est devenu non constructible parce que la mairie de Bruges a décidé que ce terrain serait du terrain naturel.

**M. SEGUINEAUD** demande s'il peut continuer sa réponse.

**Madame le Maire** lui répond qu'il peut continuer et qu'elle se permettra de lui répondre s'il dit à nouveau des choses inexactes. Elle ne doute pas qu'il ait envie de ne dire que des choses exactes.

**M. SEGUINEAUD** poursuit en répétant que les élus de son groupe avaient proposé d'acheter ce terrain pour l'euro symbolique, ce à quoi Madame le Maire avait répondu par la négative.

**Madame le Maire** répète que c'est la loi.

**M. SEGUINEAUD** déclare qu'il voulait justement y venir. Il demande à Madame le Maire de lui expliquer comment la majorité fait pour acheter à l'euro symbolique des garages qui ont été construits sous des appartements. Il constate que ce qui est valable pour l'un n'est pas valable pour l'autre. Il rappelle que Madame le Maire a refusé d'un côté d'acheter un terrain qui coûte cher aux Brugeais, un terrain pollué pour lequel il va falloir payer la dépollution, sur lequel va être payé un aménagement alors qu'il aurait possible selon lui d'éviter et qu'une négociation différente aurait pu avoir lieu avec le promoteur. Il sait cependant que Madame le Maire va trouver toutes les bonnes ou mauvaises raisons pour lui dire qu'il a tort.

**Madame le Maire** constate que M. SEGUINEAUD lui demande pourquoi ce qui est possible d'un côté ne l'est pas de l'autre.

**M. SEGUINEAUD** confirme que les élus de son groupe s'interrogent.

**Madame le Maire** déclare qu'interroger revient à dire que l'on pose une question.

**M. SEGUINEAUD** répète que les élus de son groupe se posent la question de savoir pourquoi ce qui est possible sur un terrain...



**Mme PETIT-CHOTARD** demande s'il serait possible d'avoir des débats un peu rythmés où chacun s'écoute. Elle constate que Madame le Maire ne laisse pas les élus de l'opposition intervenir jusqu'au bout.

**Madame le Maire** rétorque qu'elle répond à M. SEGUINEAUD qui lui pose des questions.

**Mme PETIT-CHOTARD** déclare que c'est n'importe quoi.

**Madame le Maire** demande à M. SEGUINEAUD s'il tient à ce qu'elle lui réponde sur la raison pour laquelle la ville a pu acheter les parkings à l'euro symbolique.

**M. SEGUINEAUD** demande si la ville les a revendus depuis.

**Madame le Maire** répond que la ville n'a pas revendu ces parkings. Elle demande à M. SEGUINEAUD s'il souhaite qu'elle lui réponde puisqu'il a une question.

**M. SEGUINEAUD** répond par l'affirmative.

**Madame le Maire** explique que d'un côté, la ville avait la cession d'un foncier évalué à 1 200 000 € et qu'en l'occurrence, il y a une règle qui dit qu'il n'est pas possible d'acheter à vil prix un terrain et qu'il faut donner le prix des Domaines. C'est donc ce qui a été fait. Par rapport au programme Vinci, Madame le Maire informe que la ville avait exigé, au regard de la localisation du programme en hyper centre, 1,7 parking par logement. Elle fait remarquer que c'est un chiffre considérablement supérieur à ce qu'exige le PLU. Elle explique que les élus de la majorité avaient fait cela parce qu'ils savaient que les habitants dans le cas contraire, risquaient dans ce contexte très contraint du centre-ville, avec les commerces, le marché, subissent des parkings embolisés, notamment derrière la mairie. Ces parkings ont donc été réalisés. Madame le Maire explique cependant que le problème qui s'est posé est que les gens qui ont acheté les appartements ont acheté des appartements ou sans parking. Aussi, il est resté à Vinci un certain nombre de parkings qu'ils ont essayé par tout moyen de vendre. Elle rappelle les affichettes qui indiquaient partout que des parkings étaient à vendre et que tous les Brugeais pouvaient acheter un parking auprès de Vinci, puisqu'il s'agissait de parkings qui n'avaient pas été attribués. C'est donc Vinci, pour des raisons purement comptables de fin d'exercice qui ne voulait pas rester dans la copropriété. Madame le Maire rappelle en effet que même pour des parkings, il s'agit de copropriété, ce qui implique pour l'opérateur des contraintes assez fortes. C'est la raison pour laquelle Vinci a proposé à la ville d'acheter ces parkings à un euro symbolique. Madame le Maire compare cela à une admission en non-valeur, comme il en est voté tous les ans, de dettes qui traînent et qui ne peuvent être recouvrées. C'est une manière d'éponger, de faire un bilan net et de s'en débarrasser. En l'occurrence, Vinci s'est débarrassé des parkings pour un euro symbolique et elle considère que c'est un bien pour la commune qui peut ainsi garer les véhicules municipaux, et un bien pour les Brugeais qui peuvent du coup récupérer plus de parkings derrière l'hôtel de ville désormais en zone bleue.

**M. SEGUINEAUD** demande à Madame le Maire de lui accorder aussi le crédit de ses propos. Il constate que Madame le Maire donne des propos dont elle dit que c'est la vérité, mais il pense également que ses propres propos sont les bons. Il croit aussi qu'il y a eu dans ces échanges de terrains une parcelle qui a permis l'accès et qui a été échangée pour l'euro symbolique, lui semble-t-il.

**Madame le Maire** répond à M. SEGUINEAUD qu'il se trompe.

**M. SEGUINEAUD** prend note. Il répète cependant que ce terrain aurait pu être acheté non pas à 1 500 000 €, mais pour l'euro symbolique. Il rappelle que ce terrain était pollué. Il proteste face à Madame le Maire qui l'interrompt en déclarant qu'il vaut mieux arrêter là le débat.

**Madame le Maire** déclare qu'elle tient juste à rebondir sur ce qu'il vient de dire.

**M. SEGUINEAUD** refuse et enjoint Madame le Maire à le laisser finir.

**Madame le Maire** constate que M. SEGUINEAUD n'a pas écouté ce qu'elle lui a dit.

**M. SEGUINEAUD** déclare avec ironie que Madame le Maire a la parole sainte et la parole vraie. Il trouve que ce qui est quand même dommage, c'est qu'elle ne sache pas écouter. Il répète que le débat, c'est aussi savoir écouter.

**M. BOURG** proteste et déclare qu'il quitte la séance. Il annonce qu'après 20 ans de mandat, il n'a jamais vu ça. Il trouve cette situation inadmissible.

**Madame le Maire** invite M. BOURG à laisser parler M. SEGUINEAUD.

**M. BOURG** répond à Madame le Maire qu'il n'a pas de leçon à recevoir d'elle et répète que c'est inadmissible.

**Madame le Maire** demande à M. BOURG à qui il donne son pouvoir.

**M. SEGUINEAUD** répète que la position des élus de son groupe, c'est que ce terrain aurait dû être acheté pour l'euro symbolique. Or, ce terrain a été acheté pollué.

**Madame le Maire** interrompt à nouveau M. SEGUINEAUD et déclare que ce terrain n'aurait pas pu être acheté pour un euro symbolique. Elle répète à M. SEGUINEAUD d'arrêter de dire cela puisque ce n'est pas vrai.

**M. SEGUINEAUD** constate que la mairie a acheté un terrain pollué. Ce terrain pollué, il s'agira de le dépolluer. Première sanction qu'il fait remarquer. Deuxième sanction pour les Brugeais, c'est qu'il faut le dépolluer. Troisième sanction, c'est qu'il faut l'aménager. M. SEGUINEAUD note que la ville arrive à plus de 55 millions d'euros d'investissement et qu'elle ne sait pas où elle va dans 10 ans. Sur ce, M. SEGUINEAUD remercie Madame le Maire.

**Madame le Maire** constate toujours que M. SEGUINEAUD n'arrête pas de dire des choses inexactes. Elle annonce qu'elle n'est pas en campagne et que le jour venu, il sera tout à fait possible d'avoir des débats. Cependant, elle note que M. SEGUINEAUD dit tellement de choses fausses qu'il finit par y croire lui-même et c'est ce qu'elle trouve grave. Elle tient simplement à rétablir la vérité.

**Mme DESBORDES** déclare que si elle a bien compris, la proposition de M. SEGUINEAUD, c'est que s'il avait été dans cette situation, il aurait acheté le terrain pour l'euro symbolique. Elle constate qu'il affirme devant tout le monde qu'il aurait fait quelque chose d'illégal puisqu'en fait, ce n'est pas autorisé par la loi.

**Madame le Maire** ajoute que le Préfet n'aurait pas validé la délibération.



**Mme DESBORDES** confirme et constate que c'est cela que M. SEGUINEAUD est en train de dire.

**Madame le Maire** informe qu'il y a un contrôle de légalité et que si M. SEGUINEAUD avait fait voter cette délibération, elle n'aurait pas été acceptée par le Préfet.

**M. VEISSIER** dit « Je suis un peu désolé que le débat tourne vers le passé. J'avais l'impression qu'on était là pour se projeter un peu dans l'avenir. On est bien sur des orientations budgétaires, donc qui dit orientations, c'est l'avenir. Je regrette d'ailleurs qu'au travers de votre réponse, Madame, vous ayez évoqué le passé, mais c'est finalement ce qui a conduit à ces échanges sur des projets du passé. »

**Madame le Maire** « inaudible »

**M. VEISSIER** dit « Je ne le crois pas. Je vous rappelle, et vous en avez convenu, que la situation de la commune de Bruges est avant tout due au dynamisme fiscal. C'est-à-dire cette capacité à dégager chaque année deux millions d'excédents, c'est parce qu'effectivement les taux d'imposition sont élevés. Vous ne les avez pas baissés, donc chaque année, vous ponctionnez deux millions d'euros d'excédent, donc de taxes, de contributions sur les Brugeaises et les Brugeais, et ça, c'est une réalité. Mais ça n'est pas mon propos. Je reviens à l'avenir. »

**Madame le Maire** « inaudible »

**M. VEISSIER** dit « C'est la réalité Madame. C'est la réalité. »

**Madame le Maire** répond que la réalité, c'est que M. VEISSIER ne raisonne qu'en termes de recettes. Elle fait remarquer qu'elle raisonne en recettes et en dépenses. Elle sait que ce n'est pas à M. VEISSIER qu'elle va apprendre que dans un budget il y a des recettes et des dépenses. Madame le Maire déclare qu'elle n'a jamais nié qu'il y a un dynamisme fiscal à Bruges, mais elle rappelle qu'il existait bien avant que la majorité actuelle n'arrive aux affaires. Simplement, il y avait encore un dynamisme plus fort des dépenses avant que le groupe majoritaire d'aujourd'hui n'arrive et le gros travail qui a été fait a été de rétablir les conséquences dramatiques pour le budget de la ville de cet effet ciseaux entre les dépenses qui augmentaient plus vite que les recettes.

**M. VEISSIER** dit « Ça me fait vraiment plaisir parce que dans les premières années de votre mandat, vous ne parliez pas de dynamisme fiscal et vous y êtes venus au fur et à mesure. Je dirais qu'il était évident et qu'il était impossible de contester la réalité. Mais cela n'est pas mon propos. Je reviens sur le propos initial. Nous sommes là pour parler d'orientations budgétaires. Vous avez donc répondu à nos demandes. Vous y avez répondu oralement, mais vous ne présentez aucun chiffre. Aucun chiffre. Et c'est bien là le regret. À aucun moment nous n'avons parlé d'inconscience. À aucun moment nous n'avons parlé de prévisions budgétaires au « doigt mouillé ». Je reprends vos propos. Ce sont les vôtres. Nous vous demandons juste de nous présenter les simulations budgétaires sur cinq ans avec vos hypothèses de simulations. Point. Sans commentaire, sans avis, sans a priori. Présentez-nous les chiffres. »

**Mme CHARTIER** rappelle qu'il lui manque une réponse concernant les dépenses de personnel concernant les écarts. Selon les éléments qui ont été avancés, elle répète qu'elle



arrive au chiffre de 405 000, sans le remplacement du policier municipal. Or, par rapport au tableau du dessus, il y a un écart de 400 000 et quelques.

**Mme DESBORDES** convient qu'il y a un oubli dans le tableau. Le remplacement du policier municipal n'a pas été budgété. Elle explique qu'il faudrait faire un calcul, mais assure que ce sont des éléments qui pourront être envoyés. De mémoire et au risque de se tromper, le coût d'un policier municipal revient à peu près à 40 000 € à l'année.

**Mme CHARTIER** constate qu'en effet il y a eu cet oubli sur la budgétisation de ce policier. Elle explique cependant que lorsque l'on cumule l'ensemble des lignes énoncées, le chiffre obtenu est de 405 000. Or, dans la prévision 2019, par rapport au budget 2018, le chiffre n'est que d'environ 400 000. Il manque donc déjà 4 215, sans la budgétisation du policier municipal.

**Madame le Maire** constate que Mme CHARTIER évoque le total des lignes énoncées, alors qu'elles ne représentent que les choses les plus significatives et que ce total n'englobe pas d'autres petites choses.

**Mme CHARTIER** en convient. Cependant, elle constate que déjà sans ces petites choses ainsi que la budgétisation du policier municipal, le chiffre est supérieur à la prévision. C'est ce qui lui pose problème. Elle a bien compris qu'il ne s'agit que des grandes lignes et qu'il y aura d'autres compléments, mais pour l'instant, elle constate un dépassement de 405 000, sans compter ces petits rajouts, alors que dans le tableau, il manque 400 000.

**Mme DESBORDES** ajoute que ce qui n'a pas non plus été enlevé, c'est le salaire d'une personne présente pendant trois mois en 2018 pour remplacer un policier municipal. Dans ces chiffres apparaît ce qui est ajouté, mais pas ce qui est enlevé. Elle explique que si l'on imagine que le coût de remplacement d'un policier municipal est de 40 000 €, il faut aussi déduire en 2018, les trois mois. Il faut calculer le delta sur neuf mois et non sur douze mois. Il y a aussi des départs d'agents qui ne figurent pas dans ce tableau.

**Mme CHARTIER** prend note que Mme DESBORDES s'est engagée à envoyer la programmation qu'a demandée M. VEISSIER.

**Madame le Maire** enjoint d'arrêter là. Elle considère qu'il n'est pas possible de dire que les élus de la majorité font le minimum. Elle invite M. VEISSIER à faire le tour des communes de la Métropole pour voir ce qui est donné au moment du vote du rapport d'orientations budgétaires. Elle estime que beaucoup d'éléments ont été fournis. Elle fait remarquer qu'il y a eu un débat riche, varié, important. Elle considère donc que le débat a eu lieu.

**Mme DESBORDES** répond à la question de savoir si la volonté de la mairie est de remplacer les emplois permanents par des emplois non permanents.

**Mme CHARTIER** corrige Mme DESBORDES en insistant sur le fait qu'elle n'a pas dit que la volonté de la Maire était telle. Elle ajoute qu'en regardant les chiffres de 2018 et en prenant la projection de 2019, la ville diminue le nombre d'emplois permanents et elle augmente le nombre d'emplois non permanents. Elle demande simplement une justification sur ce point. Elle insiste sur le fait qu'elle n'a jamais dit que c'était une volonté de la part de la ville.

**Mme DESBORDES** confirme que cela ne correspond pas à une volonté de la part de la municipalité. Elle explique qu'il s'agit là d'un nombre brut d'emplois hors temps de travail ou



quotité horaire et qu'un gros travail a été fait sur la fin de l'année, qui va d'ailleurs se poursuivre sur le début de l'année, lié notamment au changement des rythmes scolaires. Mme DESBORDES ajoute que même en temps normal, au niveau des animateurs et des agents des écoles, il y a des départs et des arrivées, et que pour transformer les agents qui ont des quotités horaires à temps non complet, en en profite pour les augmenter. Elle fait remarquer que cela ne veut pas dire qu'en termes d'ETP, il y ait une bascule entre les emplois permanents et non permanents. Pour elle, il n'y a pas d'alerte là-dessus.

**Mme CHARTIER** fait remarquer que c'est quand même quelque chose qui avait déjà démarré de 2017 à 2018 et qui est continué de 2018 à 2019.

**Mme DESBORDES** explique que de 2017 à 2018, ce travail de transformation de petites quotités horaires, à essayer de déprécier des contrats et leur augmenter leur temps de travail, cela a eu un effet mécanique sur ces emplois non permanents. Cependant, elle considère que la question des emplois permanents ou non permanents n'est pas l'important. Elle fait remarquer que ce qui est important, c'est la dépréciation à laquelle la majorité s'emploie sur de petites quotités horaires. Il s'agit d'un parcours d'intégration dans la collectivité. Mme DESBORDES précise qu'il s'agit principalement des animateurs. Certains animateurs, dont certains sont étudiants, préfèrent de petites quotités horaires. D'autres non. Aussi, la ville essaie d'augmenter ces quotités horaires et de les intégrer, de les stagier, de les titulariser afin qu'ils aient un parcours d'intégration dans la collectivité. Elle indique qu'en 2018, la ville n'a pas fait ce travail en début d'année parce qu'un temps d'observation a été respecté sur la rentrée de septembre 2018 par rapport au changement des rythmes scolaires des enfants.

Mme DESBORDES ajoute que les services sont en train de travailler actuellement, ce qui fera d'ailleurs l'objet d'un prochain Comité technique, pour essayer de mesurer l'impact sur les temps de travail des agents et sur le nombre de contrats et de personnes qui pourront être intégrées. Elle pense, ce qui sera confirmé aux élus prochainement, qu'il y a aussi cet effet mécanique qui ne s'est pas déroulé à la rentrée de 2018 et qui se déroulera plutôt sur le début d'année 2019.

**Mme CHARTIER** constate qu'il y avait deux apprentis dans la collectivité en 2018 et demande s'il sera possible en 2019 d'avoir recours aux apprentis, ce qui est quand même un plus pour eux et sur la formation professionnelle.

**Mme DESBORDES** déclare être totalement en accord avec Mme CHARTIER sur ce point. Cependant, elle explique que la ville a essayé de trouver un apprenti pour en remplacer un de 2018, dans la même filière que lui puisqu'il y avait une mission spécifique autour de l'organisation du semi-marathon et que cette année, il a été impossible de trouver quelqu'un qui ait besoin d'avoir un contrat d'apprentissage dans cette filière. Elle confirme cependant que la ville essaie de favoriser et d'accueillir au maximum des apprentis ou des stagiaires, de 3<sup>ème</sup> ou avec un niveau d'études plus important.

**Madame le Maire** rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération et donne la parole à Mme la secrétaire.

**Vote : Prise d'Acte**

**RAPPORT N° 2019.01.03 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BRUGES, LE CCAS DE BRUGES ET LE GCSMS PORTE DU MEDOC POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES – CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

CONSIDERANT que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

CONSIDERANT que la Ville de Bruges, le CCAS et le GCSMS ont des besoins communs en matière de marché d'assurances, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

La convention constitutive doit être signée par les membres du groupement qui définit ses modalités de fonctionnement (désignation de coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion).

Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges.

Il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement des marchés visés dans la convention constitutive du groupement.

La ville de Bruges assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Bruges.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DE CREER** le groupement de commande entre la ville de Bruges, le CCAS de Bruges et le GCSMS Porte du Médoc

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du Groupement de Commandes entre la Ville de Bruges, le Centre Communal d'Action Sociale de Bruges et le GCSMS Porte du Médoc et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges, et des membres du groupement en tant que coordonnateur, et tous documents y afférents.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.01.04 : OPERATION COCON 33 POUR L'ISOLATION DES COMBLES PERDUS – AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Monsieur Didier POUVREAU**

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil départemental des 30 juin et 14 décembre 2016 relatives à la politique départementale en matière de transition énergétique et précarité énergétique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 et 13 décembre 2017 relatives à l'opération Cocon 33, à l'adhésion au groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus et à la convention de partenariat avec EDF,

La circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - 2018 précise que les collectivités peuvent présenter des projets dont elles n'assurent pas la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés, et que les investissements en faveur de la transition énergétique, notamment à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics figurent parmi les priorités. Il leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

Dans le cadre de l'opération COCON 33, le Conseil Départemental est mandataire de la maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des travaux.

Aussi, afin qu'il puisse solliciter des financements, et notamment la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30% du coût des travaux, il y a lieu de signer un avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes.

L'article 6.2 est ainsi modifié. Il est ajouté :

*« Le mandataire est autorisé à rechercher toute source de financement extérieur pour le compte des collectivités membres du groupement*

*Dans le cas d'aides financières dont seuls les communes et les EPCI sont éligibles, le mandataire est autorisé à réaliser la demande de subvention pour l'ensemble des membres, mais chaque membre bénéficiaire devra transmettre les pièces justificatives nécessaires au solde de l'aide financière à l'autorité compétente, selon les règles de ladite aide. »*

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** le Conseil Départemental, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% du cout des travaux
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

**M. VEISSIER** dit « Vous dire effectivement que nous allons voter ce rapport bien évidemment. Juste un propos. C'est infernal ces subventions dans tous les sens, ces prêts dans tous les sens à partir du moment où l'on parle d'énergie. C'est un vrai maquis d'aides. Alors bien évidemment, nous sommes favorables à votre opération. Nous l'avons votée précédemment et nous la revoterons immédiatement, mais quand va-t-on avoir un système simple où effectivement, on puisse travailler pour cette transition énergétique ? C'est quand même quelque chose. Enfin, je pense que l'on est d'accord là-dessus. Mais c'est vraiment catastrophique d'être obligé d'aller piocher une subvention à un endroit, un prêt tordu sous des clauses, des réserves, des « machins » d'éligibilité, de revenus. Enfin, écoutez, quand même. »

**Madame le Maire** déclare que les élus de la majorité partagent la remarque de M. VEISSIER.

**Vote : Unanimité**

**(01.49.01) Madame le Maire** propose de regrouper les délibérations 5, 6 et 7 puisqu'elles concernent le même projet.

**RAPPORT N° 2019.01.05: PROJET DE LIAISON CENTRE-VILLE – LE TASTA - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 135M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AV 165 SITUEE RUE BEYERMAN/CHEMIN MAUMEY (PROPRIETE JOTRAU)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 22 octobre 2018 relatif à l'estimation de la valeur vénale des emprises de terrains pour mises à l'alignement ou percement d'une voie nouvelle des rues Jean Jaurès, Ausone, et Beyerman,

Dans le cadre du projet de création de la voie de liaison Est-Ouest reliant le centre-ville et le Tasta, la ville a souhaité requalifier l'intégralité du secteur de la rue Ausone et de la rue Beyerman.

Le projet va permettre de fluidifier et sécuriser la circulation, d'embellir la voirie, et d'augmenter les axes de circulation douce.

Il s'agit de renforcer le réseau viaire pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur le territoire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage et la Ville de Bruges, porteur de projet, travaillent de concert en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie.

Au regard du tracé du projet, la parcelle AV 165, d'une superficie totale de 920m<sup>2</sup>, dont est propriétaire Monsieur JOTRAU, est concernée par une mise en alignement d'une emprise de 135m<sup>2</sup>.

Au regard de l'estimation des Domaines fixant le prix unitaire à 250€, l'application de l'abattement pour encombrement à 40%, les marges d'appréciation intégrées et l'évolution des prix constatés, la ville et le propriétaire ont convenu d'un prix d'achat à 33 750€.

Une fois l'acquisition réalisée, la ville s'engage à rétrocéder cette emprise à Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, qui assurera les reprises d'alignement aux conditions négociées avec le propriétaire.

Les modalités de l'acquisition ayant été présentées, il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition aux conditions définies ci-dessus de ce bien augmenté des frais de notaire, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **RETROCEDER** cette emprise à Bordeaux Métropole, à et signer tous documents y afférents.

**RAPPORT N° 2019.01.06 : PROJET DE LIAISON CENTRE-VILLE – LE TASTA - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 30M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AV 158 SITUEE RUE AUSONE (PROPRIETE DA SILVA / DUPOUY)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 22 octobre 2018 relatif à l'estimation de la valeur vénale des emprises de terrains pour mises à l'alignement ou percement d'une voie nouvelle des rues Jean Jaurès, Ausone, et Beyerman,

Dans le cadre du projet de création de la voie de liaison Est-Ouest reliant le centre-ville et le Tasta, la ville a souhaité requalifier l'intégralité de la rue Ausone.

Le projet va permettre de fluidifier et sécuriser la circulation, d'embellir la voirie, et d'augmenter les axes de circulation douce.

Il s'agit de renforcer le réseau viaire pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur le territoire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage et la Ville de Bruges, porteur de projet, travaillent de concert en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie.

Au regard du tracé du projet, la parcelle AV 158, d'une superficie totale de 272m<sup>2</sup>, dont sont propriétaires en indivision, Madame Da Silva et Monsieur Dupouy, est concernée par une mise en alignement d'une emprise de 30m<sup>2</sup>.

Au regard de l'estimation des Domaines fixant le prix unitaire à 290€, l'application de l'abattement pour encombrement à 40%, les marges d'appréciation intégrées et l'évolution des prix constatés, la ville et le propriétaire ont convenu d'un prix d'achat à 7 500€.

Une fois l'acquisition réalisée, la ville s'engage à rétrocéder cette emprise à Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, qui assurera les reprises d'alignement aux conditions négociées avec le propriétaire.

Les modalités de l'acquisition ayant été présentées, il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition aux conditions définies ci-dessus de ce bien augmenté des frais de notaire, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.
  
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **RETROCEDER** cette emprise à Bordeaux Métropole, à et signer tous documents y afférents.

**RAPPORT N° 2019.01.07 : PROJET DE LIAISON CENTRE-VILLE – LE TASTA - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 30M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AV 734 SITUEE RUE AUSONE (PROPRIETE DA SILVA)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 22 octobre 2018 relatif à l'estimation de la valeur vénale des emprises de terrains pour mises à l'alignement ou percement d'une voie nouvelle des rues Jean Jaurès, Ausone, et Beyerman,

Dans le cadre du projet de création de la voie de liaison Est-Ouest reliant le centre-ville et le Tasta, la ville a souhaité requalifier l'intégralité du secteur de la rue Ausone et de la rue Beyerman.

Le projet va permettre de fluidifier et sécuriser la circulation, d'embellir la voirie, et d'augmenter les axes de circulation douce.

Il s'agit de renforcer le réseau viaire pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur le territoire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage et la Ville de Bruges, porteur de projet, travaillent de concert en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie.

Au regard du tracé du projet, la parcelle AV 734, d'une superficie totale de 30m<sup>2</sup>, dont est propriétaire Monsieur DA SILVA, est concernée par une mise en alignement d'une emprise de 30m<sup>2</sup>.

Au regard de l'estimation des Domaines fixant le prix unitaire à 290€, l'application de l'abattement pour encombrement à 40%, les marges d'appréciation intégrées et l'évolution des prix constatés, la ville et le propriétaire ont convenu d'un prix d'achat à 7 500€.

Une fois l'acquisition réalisée, la ville s'engage à rétrocéder cette emprise à Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, qui assurera les reprises d'alignement aux conditions négociées avec le propriétaire.

Les modalités de l'acquisition ayant été présentées, il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition aux conditions définies ci-dessus de ce bien augmenté des frais de notaire, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **RETROCEDER** cette emprise à Bordeaux Métropole, à et signer tous documents y afférents.

**Vote : Unanimité**

## **RAPPORT N° 2019.01.08 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 31 janvier 2019,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les mouvements de personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
<b>REPLACEMENT DEPART EN RETRAITE</b>			
<b><u>Filière Administrative</u></b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Suppression à temps complet
Adjoint administratif	C	1	Création à temps complet
<b>RECRUTEMENT LUDO MEDIATHEQUE</b>			
Adjoint du patrimoine	C	1	Création à temps complet
<b>OUVERTURES DE CLASSES</b>			
<b><u>Filière Technique</u></b>			
Adjoint technique	C	2	Suppression à temps non complet
Adjoint technique	C	2	Création à temps complet

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.01.09 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Poste de Chargé de Créations Graphiques – Catégorie B**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2 relatif à une vacance temporaire d'un emploi permanent.

Considérant la vacance de poste,

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'engagement des crédits budgétaires relatif au recrutement, à compter du 13 février 2019 et pour une durée d'un an, d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de Création Graphique à temps complet (35/35ème) sur le grade de Rédacteur Territorial (Catégorie B).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, échelon 01 (Indice brut 372 et indice majoré 343), à laquelle viendra s'ajouter des primes forfaitaires.

Les crédits budgétaires seront inscrits au Budget 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents

**Vote : Unanimité**

## **RAPPORT N°2019.01.10 : ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE BRUGES - MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE**

**Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal (article 212-7 du code de l'Education).

Par délibération en date du 30 mars 2011, le Conseil Municipal a adopté une sectorisation des écoles maternelles et élémentaire de Bruges en créant 4 secteurs d'affectation :

- **1 - Secteur Centre comprenant :**

- L'école maternelle Pablo Picasso
- L'école élémentaire Marie Laurencin
- L'école élémentaire Camille Claudel

**2 – Secteur de la Marianne comprenant :**

- Le groupe scolaire de la Marianne : maternelle et élémentaire

**3 – Secteur du Tasta comprenant :**

- L'école maternelle Jacques Prévert
- L'école élémentaire Jacques Prévert

#### 4- Secteur Arc en Ciel comprenant :

- Le groupe scolaire Arc en Ciel : maternelle et élémentaire

Afin de garantir la qualité des conditions d'accueil dans nos écoles à la rentrée 2019, il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage des effectifs scolaires sur l'ensemble des écoles de la commune.

Ainsi, conformément aux attentes de l'Education Nationale, et après avis favorable de la commission scolaire du 24 janvier 2019, il est proposé de modifier la sectorisation scolaire en transférant :

- o **Du secteur de Prévert vers le secteur Centre** (Ecole maternelle Pablo Picasso et Ecole Elémentaire Olympe de Gouges) :
  - o Rue Beyerman
  - o Allée de la Salamandre (nouvelle voie)
- o **Du secteur Prévert vers le secteur Arc en ciel :**
  - o Rue du Geai des Chênes
  - o Avenue Raymond Manaud
  - o Rue Ausone
  - o Avenue Jean Jaurès (du n°60 ter au n°86)

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** cette nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en vigueur à partir des nouvelles inscriptions scolaires de l'année 2019-2020.

**M. VEISSIER** dit « Nous allons voter favorablement puisque vous nous avez donné l'explication suivante, à savoir que les enfants scolarisés resteront dans l'école jusqu'à la fin de leur scolarité et que les fratries suivront également, de manière à ce qu'il n'y ait pas de déstabilisation au niveau des enfants et des familles. Donc nous voterons favorablement. »

**Vote : Unanimité**

#### **RAPPORT N° 2019.01.11 : OPERATION CAP 33 POUR L'ETE 2019**

##### **Rapporteur : Monsieur Jean-Denis DUBOIS**

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2019.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes / Conseil Départemental. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.

La ville est organisatrice, avec le **soutien du tissu associatif local** et le soutien financier et matériel du Conseil Départemental. L'opération a débuté en 2011 avec 3170 participants, pour atteindre 6124 participations en 2018.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2019, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Montrer le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement,
- Promouvoir les pratiques sports santé et bien-être.

Trois formules d'activités sont proposées : Les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification étant d'un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de tickets d'un euro. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à 1 euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Départemental, un chef de centre et 2,5 animateurs, soit au total 3,5 éducateurs sportifs à temps plein et un poste administratif et d'accueil à 0,5 ETP. Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec **l'ESB et d'autres associations sportives** de la Ville, qui peuvent soit aider à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, soit organiser des séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des **animations culturelles variées**.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet CAP 33 pour l'été 2019.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
  - o Séances découvertes : gratuit
  - o Activités et tournois : 1 euro ou 2 euros selon l'activité (1 tickets pour 1 euro et deux tickets pour 2 euros)
  - o Carte multi-activité (équivalente à 12 tickets) : 10 euros

**M. VEISSIER** dit « Monsieur l'adjoint au sport, merci. Merci de commencer votre intervention en faisant un bilan chiffré de cette activité. Nous aurions souhaité que tous les intervenants en fassent de même. Nous voterons favorablement. »

**M. DUBOIS** remercie Monsieur VEISSIER.

**M. SEGUINEAUD** déclare qu'évidemment, les élus de son groupe voteront pour Cap 33. Il considère que c'est une très, très belle chose. Comme le disait M. DUBOIS, il s'agit d'une affaire qui est liée entre deux collectivités, à savoir la commune de Bruges et le Conseil départemental, vieille de tant d'années. Il ajoute que cette opération permet en particulier aux enfants qui ne peuvent pas partir ou qui ne peuvent pas sortir, ou qui n'ont pas la chance de pouvoir prendre des vacances, d'avoir sur place tout ce qu'il faut, et de pouvoir peut-être découvrir des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de découvrir. Il considère que le fait que la municipalité y ajoute de petites choses qui viennent en complément est une très bonne initiative. Aussi, les élus de son groupe ne peuvent qu'approuver cette délibération.

**M. DUBOIS** ajoute avec humour qu'il demandera à Frédéric GIRO de préciser le nombre de personnes qui seront présentes le jour de la séance de cinéma.

**M. GIRO** précise qu'il y aura un cinéma gratuit à Cap 33, ouvert à tous les Brugeais et Brugeaises. Il ajoute qu'il y avait beaucoup de monde l'an dernier.

**Mme DUMAS** tient juste à compléter les propos de M. SEGUINEAUD. En effet, cette opération s'adresse à des enfants qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, mais elle ajoute que tout le monde en profite quand même. Donc c'est un vrai mixage de profils d'enfants, de jeunes adultes, ce qui est quand même plus varié.

**Vote : Unanimité**

#### **RAPPORT N° 2019.01.12 : CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATION DESTINATION (EX SAC ADOS AQUITAINE) 2019**

##### **Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a souhaité développer des actions en faveur des 16 /25 ans qui favoriseraient l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de sa politique sociale du tourisme transversale en « Nouvelle Aquitaine » le Conseil Régional met en œuvre le dispositif « destiNAction ».

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France ou en Europe (18/25 ans).

Les objectifs sont les suivants :

- Faciliter la mobilité des jeunes de Nouvelle Aquitaine
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :

- Jeunes entre 16 /25 ans
- Jeunes exclus des vacances n'étant jamais partis, sans encadrement familial ou professionnel.
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes.
- Participer aux ateliers d'échanges de pratique et de formation.
- Transmettre une évaluation.

Le Conseil Régional favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs destiNAction attribués (un pack comprenant notamment 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention qu'il convient de signer entre la Ville et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Cette convention étant valable pour une durée de un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'Opération DestiNAction et tous les documents y afférents, y compris pour les avenants éventuels.

**Monsieur GIRO** annonce en exclusivité aux élus que tous les Brugeaises et Brugeais verront sur les panneaux, sur les affiches municipales et dans tous les moyens de communication que le 6 avril 2019 aura lieu le futur atelier de la Fabrique citoyenne. Les services de la culture l'ont également bien noté et écriront aux élus, sur la demande de Mme PETIT-CHOTARD, pour leur confirmer la date. Monsieur GIRO informe également qu'un spectacle a lieu demain à l'espace culturel Treulon et qu'il affiche complet. Il s'agit de la compagnie GALLOTTA avec un très beau spectacle. Il ajoute qu'il y a aussi un spectacle le 13 février qui affiche aussi complet, avec la journée précédente, beaucoup de classes et de collègues qui viendront voir le même spectacle dans le cadre du festival Pouce.

**Madame le Maire** déclare que tout le monde se réjouit de tout ce beau programme.

**Mme CHARTIER** précise que comme l'an dernier, elle ne participera pas au vote.

**Madame le Maire** prend note. Elle propose de passer au vote. Elle note donc une non-participation au vote pour Hortense CHARTIER.

**Vote : 32 Pour et 1 non-participation**

**Madame le Maire** informe les élus qu'avant de se séparer, il reste une question orale que M. SEGUINEAUD a posée. Elle demande à M. SEGUINEAUD de lire sa question.

**M. SEGUINEAUD** déclare que si Madame le Maire n'y voit pas d'inconvénient, c'est Mme PETIT-CHOTARD qui va faire lecture de cette question.

**Madame le Maire** déclare qu'elle n'y voit aucun inconvénient. Elle donne la parole à Mme PETIT-CHOTARD.

**Mme PETIT-CHOTARD** avoue en être flattée.

### Question orale du groupe « Un pour tous, Tous pour Bruges » - CM du 7 février 2019

« Madame le Maire,

*Dans le cadre du recueil des doléances des Brugeais, vous avez mis en place une urne dans le hall de l'Hôtel de Ville. A cet effet, vous répondez aux Brugeais ayant déposé leurs écrits, par un courrier les informant que vous faites remonter ces requêtes / suggestions, au préfet de région.*

*L'état dans lequel est la population française, actuellement, est une réelle préoccupation pour tous nos élus et citoyens.*

*C'est pourquoi, notre équipe souhaite avoir accès à l'ensemble des doléances émises par les Brugeais, afin de veiller aux actions à mettre en place sur notre commune et celles qui relèvent des instances autres, pour lesquelles, notre action collective est nécessaire.*

*Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble des interrogations que vous avez, nous n'en doutons pas, répertoriées, depuis quelques semaines.*

*Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si vous avez prévu une réunion publique « grand débat », sur la commune, et le cas échéant de bien vouloir nous communiquer la date, heure et lieu.*

*Nous vous remercions Madame le Maire, de l'attention que vous porterez à cette requête, dans le sens de l'intérêt général. »*

### Réponse de Madame le Maire de Bruges :

« Madame et Messieurs les conseillers municipaux,

*Le Grand Débat national lancé par le Président de la République fait suite à la mobilisation du mouvement des Gilets jaunes, mouvement spontané de citoyens aux revendications multiples. Ce grand débat doit permettre, selon les vœux de l'exécutif national, de mieux comprendre la colère des Français et « poser ensemble les grandes questions de notre avenir ».*

*La municipalité a souhaité, bien avant l'annonce du grand débat national par le Président, être un relais loyal et efficace de l'expression citoyenne : nous avons en effet souhaité mettre à disposition des fiches de doléance ainsi que des urnes dans lesquelles chaque citoyen Brugeais peut déposer ses écrits, à la manière d'un vote !*

*Ces fiches de doléances sont par la suite adressées à Mme La Députée, M. le Préfet de la Gironde et à la Présidence de la République, la Municipalité ayant souhaité faire connaître aux différents responsables publics nationaux les idées recueillies par ce dispositif.*



*Vous pourrez consulter ses doléances en prenant rendez-vous auprès du Cabinet du Maire.*

*Concernant l'organisation d'un Grand Débat à Bruges, la Municipalité a été sollicitée par plusieurs citoyens qui s'intéressent à cette démarche et se proposent de l'animer. Nous avons répondu favorablement au premier courrier arrivé, et les modalités d'organisation sont en cours de finalisation. Le Grand Débat, à Bruges, sera organisé le mardi 12 mars, à partir de 19h, sauf contraintes de dernières minutes. Ces informations seront prochainement diffusées par les voies de communication classiques ainsi que sur le site du Grand débat national. »*

**Madame le Maire** lève la séance du Conseil municipal, elle annonce la date du prochain Conseil municipal, le jeudi 28 mars 2019, les Commissions le lundi 25 mars.